

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. YVES COCHET

1. **Loi de finances pour 1998 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

ENVIRONNEMENT (*suite*) (p. 2)

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Réponses de Mme le ministre aux **questions** de : Mme Béatrice Marre, MM. Alain Calmat, Jean-Paul Chanteguet, Mme Michèle Alliot-Marie, MM. Robert Galley, Didier Quentin, Louis Guédon, Georges Colombier, Christian Paul, René Rouquet, Jean-Louis Idiart, François Patriat, Patrick Ollier, Thierry Mariani.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

II. – Environnement

ETAT B

Titres III et IV. – Adoption (p. 20)

ETAT C

Titres V et VI. – Adoption (p. 20)

Avant l'article 62 (p. 20)

Amendements n^{os} 82 rectifié de la commission des finances

et 75, deuxième rectification, de M. Blazy : MM. Michel Suchod, rapporteur spécial de la commission des finances ; Jean-Pierre Blazy. – Retrait de l'amendement n^o 82 rectifié.

Mme le ministre, M. Jean Bardet. – Adoption de l'amendement n^o 75, deuxième rectification.

Amendement n^o 83 de la commission des finances : M. le rapporteur spécial, Mme le ministre. – Adoption.

Amendement n^o 95 de M. Brard : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur spécial, Mme le ministre. – Adoption.

Amendement n^o 96 de M. Brard : M. Jean-Pierre Brard, Mmes Nicole Bricq, rapporteur pour avis de la commission de la production ; le ministre. – Retrait.

Amendement n^o 103 de M. Brard : MM. Jean-Pierre Brard, le rapporteur spécial, Mme le ministre. – Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Dépôt de propositions de loi** (p. 25).
3. **Dépôt de rapports** (p. 26).
4. **Dépôt d'un rapport sur une proposition de résolution** (p. 26).
5. **Ordre du jour** (p. 26).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. YVES COCHET, vice-président

M. le président. La séance est ouverte.
(*La séance est ouverte à vingt heures quarante-cinq.*)

4

LOI DE FINANCES POUR 1998 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n^{os} 230, 305).

ENVIRONNEMENT (*suite*)

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, concernant l'environnement.

La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, en inscrivant, le même jour, le débat parlementaire sur les deux budgets de l'aménagement du territoire et de l'environnement, votre assemblée vient conforter le choix du Gouvernement qui a réuni, pour la première fois, ces deux départements au sein d'un même ministère. Je m'en félicite.

Comme pour le budget de l'aménagement du territoire, j'ai pris connaissance avec beaucoup d'intérêt des rapports présentés. Je tiens d'ailleurs à remercier Michel Suchod et Nicole Bricq dont les analyses sont venues compléter les miennes. Leur recul m'a permis de mieux apprécier le chemin parcouru et bien sûr – c'est sans doute le plus important – celui qui reste à parcourir.

Leur travail n'a pourtant pas été des plus aisés. En effet, l'importante modification de nomenclature, rendue nécessaire par la réforme de l'Etat et la création de chapitres déconcentrés, a pu déconcerter, même si un tableau permettant le passage entre l'ancien et le nouveau système a été réalisé. Ainsi, du moins en apparence, les autorisations de programme semblent en diminution alors que les dépenses ordinaires sont en forte hausse. Vos rapporteurs me pardonneront ce manque de lisibilité.

Je regrette que Mme Idrac ne soit pas là, car j'aurais aimé lui expliquer la réduction apparente des autorisations de programme et la forte progression des

dépenses ordinaires. Cela correspond à un effort de transparence de notre part, car il nous a semblé anormal que des budgets d'études, par exemple, continuent à être présentés dans des chapitres correspondant à des investissements réalisés par l'Etat, ce qu'ils ne sont manifestement pas.

Avant de vous donner le détail de ce budget, je veux vous présenter les grandes lignes de la politique que j'entends mener. La protection de l'environnement est un domaine généralement consensuel et qui demande, plus que tout autre, du temps, beaucoup de temps. Mon action s'inscrira dans la continuité de ce qui a été initié. Quand les outils existent, nous les utiliserons.

Mme Bricq a indiqué qu'elle craignait que ce budget ait moins de flamme et de panache qu'elle ne l'avait espéré. Peut-être, mais je peux l'assurer que personnellement je n'en manquerai pas quand il s'agira de convaincre mes collègues que mon ministère n'a pas pour vocation de réparer les dégâts, d'assumer les conséquences des politiques décidées par d'autres, mais qu'ils doivent, avant de décider, prendre en compte l'ensemble des conséquences de leurs choix, bref que nous voulons prévenir au lieu de toujours réparer. C'est ainsi que doit être assuré, à mes yeux, le développement durable et M. Brard me pardonnera encore de lui faire remarquer qu'il ne coûte rien ou pas grand-chose d'accomplir cet effort de conviction, de pédagogie, d'explication.

Oui, il est possible de se comporter différemment ! Oui, il est possible de répondre aux besoins de la population avec d'autres outils que ceux utilisés habituellement de façon mécanique, avec des concepts aussi creux que ceux de désenclavement, de compétitivité, de performance sans que jamais l'impact territorial, l'impact sur l'environnement des politiques menées soit vraiment évalué avec rigueur et ambition.

A ma connaissance, un seul dossier a fait l'objet de discussions difficiles entre nous, celui de l'application de la directive européenne Habitat. En la matière, en effet, la France a pris du retard par rapport aux autres pays européens, mais la procédure a été relancée avec un souci de concertation, de transparence et de dialogue. Ainsi, la concertation a été élargie non seulement au sein du comité national de suivi de Natura 2000, mais aussi, à l'initiative des préfets, dans les comités régionaux de suivi. Les premières propositions liées à cette directive Habitat à inscrire dans le réseau européen Natura 2000 viennent d'être adressées à Bruxelles.

Si 5,5 millions de francs sont d'ores et déjà prévus dans le budget de 1998 pour poursuivre l'établissement de ces listes, il ne s'agit, je tiens à le répéter devant la représentation nationale, dans cette première étape, que de l'établissement d'un inventaire des sites précieux et fragiles. La désignation officielle n'interviendra qu'après une mise en cohérence des listes nationales. Enfin, et surtout, les sites, qui seront *in fine* retenus, ne sauraient devenir des sanctuaires de la nature. C'est en étroite concertation avec l'ensemble des gestionnaires des espaces et avec ceux

qui exercent des activités plus ou moins traditionnelles que seront dégagées les pistes et les modalités de la gestion ultérieure de ces sites.

Cela étant, dans ce domaine comme dans tous les autres, il ne saurait y avoir d'exception française par principe : nous saurons respecter les engagements pris avec nos partenaires de l'Union européenne. Une grande partie du champ d'approvisionnement est aujourd'hui balisée par des textes communautaires ou par des conventions internationales. Ma politique s'inscrira dans le respect de ces textes.

Les objectifs fixés sont ambitieux. Ils l'ont souvent été à notre initiative, soit parce que nous pouvions donner l'exemple, soit parce que cela était dans notre intérêt bien compris. Il faut maintenir le cap, car tout renoncement serait dommageable pour notre crédibilité comme pour l'ensemble des politiques environnementales. Ainsi ni le cadre ni le calendrier de ces politiques sectorielles ne changeront. Je m'y engage.

Cette volonté n'est pas seulement dictée par mon souci de protéger l'environnement. Comme pour l'aménagement du territoire, il s'agit, à travers la mise en œuvre de ces politiques, de permettre le développement durable, c'est-à-dire une forme de développement qui « réponde aux besoins du présent sans compromettre l'aptitude des générations futures à satisfaire leurs propres besoins », pour reprendre la phrase bien connue de Gro Harlem Brundtland, l'ancien Premier ministre de Norvège.

Il nous faut élaborer les conditions du développement durable à travers les politiques de l'eau, des déchets, du bruit ou de l'air. J'y vois une double opportunité : la réduction des impacts sur le milieu mais aussi le développement de nouvelles activités et, partant, la création d'emplois solvables et pérennes.

Au regard de cette ambition, la croissance du budget de l'environnement peut paraître modeste avec 0,9 % en dépenses ordinaires et crédits de paiement par rapport à la loi de finances de 1997 et 1,92 % en dépenses ordinaires et en autorisations de programme. Toutefois ce budget ne représente qu'une partie de l'effort public en faveur de la protection de l'environnement. Comme l'a noté très justement Nicole Bricq, votre rapporteur pour avis, l'action du ministère joue essentiellement un rôle incitatif à l'égard des autres acteurs de la politique de l'environnement. Ainsi que je l'ai déjà souligné à plusieurs reprises, il s'agit d'une politique transversale finalement plus importante par son effet de levier que par son action propre.

De plus, alors que l'on cherche partout à limiter les dépenses de l'Etat, ce budget est en progression. Par rapport au projet de loi de finances, c'est-à-dire avant l'abondement par la réserve parlementaire qui, comme vous le savez, n'est en général pas reconductible, cette augmentation s'établit à 2,6 %, c'est-à-dire plus d'un point au-dessus de la croissance moyenne des dépenses de l'Etat.

Certaines baisses ou certaines progressions trop limitées ne sont que visuelles. Vous me permettrez d'insister fortement sur ce point. Ainsi, à première vue, la dotation affectée à la protection de l'eau et aux milieux aquatiques chute, en crédits de paiement, de 12,5 %. Cette réduction provient en fait du concours financier des agences de l'eau, qui est affecté à la restauration des rivières et des zones naturelles d'expansion des crues. Ce fonds de concours, d'un montant de 110 millions de francs, est abondé en gestion. Il vient donc en substitution d'autorisations de programme, ouvertes jusqu'à la fin de

l'année 1996, et dont la déclinaison en crédits de paiement est naturellement faible aujourd'hui. A périmètre constant, la dotation affectée à la protection de l'eau et des milieux aquatiques augmente, en réalité, de près de 1 % en autorisations de programme et elle est stable en crédits de paiement.

Il en va de même pour la dotation affectée au financement de la loi sur l'air. Celle-ci était, en 1997, de 200 millions de francs en autorisations de programme. Vous aurez constaté qu'elle s'établit, dans le projet de budget qui vous est présenté, à 170 millions de francs. Naturellement, il ne s'agit pas d'un renoncement de ma part à engager le financement prévu de la loi sur l'air, mais je pense que, si financer l'équipement et le fonctionnement des réseaux de mesure est bien, lutter contre les causes structurelles de la pollution de l'air est mieux.

La dotation qui sera réellement engagée au titre de la loi sur l'air s'élèvera, en réalité, à plus de 200 millions de francs. Elle se maintient donc à son niveau de 1997 grâce à une augmentation de la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique que gère l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, une taxe qui devrait être augmentée, dans les limites fixées par le décret. Ce transfert de charge, du budget à la taxe, me paraît sain puisqu'il traduit le principe du « pollueur payeur » et qu'il permet aussi de limiter les aléas des conférences budgétaires qui pourraient retarder la lutte contre la pollution de l'air.

Le budget de l'environnement qui vous est présenté, répond à trois priorités : la protection des sites et des paysages, la prévention des risques naturels et technologiques et la lutte contre les pollutions, enfin, le renforcement des moyens du ministère pour les mettre davantage au service du dialogue social et de l'emploi.

Les crédits consacrés à la protection de la nature, des sites et paysages représentent 43 % des dotations d'intervention du ministère. Ils augmenteront, en 1998, de 6,3 % en dépenses ordinaires et en crédits de paiement par rapport à la loi de finances initiale pour 1997. Ces crédits permettront à la fois d'assurer les moyens de fonctionnement des espaces protégés existants et de procéder à la création de nouveaux espaces.

J'ai entendu les remarques de Jean-Pierre Brard qui craignait la mise en place de nouveaux espaces protégés alors même que les moyens risquaient de manquer pour les espaces existants. Je suis tout à fait consciente de ce risque. Si, hier, la tentation pouvait être de mettre la nature sous cloche, aujourd'hui, il s'agit d'instaurer de nouveaux modes de gestion du patrimoine naturel.

La création de parcs nationaux a non seulement permis de protéger l'environnement, mais aussi de le valoriser. J'en veux pour preuve leur fréquentation : 6 millions de visiteurs chaque année. C'est pourquoi, je poursuivrai les efforts entrepris. Trois parcs nationaux sont en gestation : le parc de la mer d'Iroise, le parc de la forêt guyanaise et le parc national marin de Corse. Je ferai en sorte que les conditions soient réunies pour qu'un ou plusieurs de ces parcs soient effectivement créés dans les mois qui viennent. Quant au parc international marin des bouches de Bonifacio, il sera instauré dès l'année prochaine. Les moyens nécessaires sont d'ores et déjà inscrits au budget.

Je crois aussi beaucoup à l'avenir des parcs naturels régionaux dont nous avons fêté récemment le trentième anniversaire. Je suis convaincue du caractère exemplaire des actions qui y sont initiées. En effet, s'il est possible de créer du développement dans des zones dont beaucoup pensaient qu'elles étaient vouées à la déshérence, c'est qu'il est possible de le faire ailleurs.

Toutefois, dessiner les contours d'un PNR ne consiste pas seulement à marier harmonieusement environnement et développement, mais encore – et ça va beaucoup plus loin – à considérer le patrimoine naturel, culturel et paysager comme le fondement même du projet d'un parc où s'expriment de multiples solidarités. Deux parcs naturels régionaux, les parcs de l'Avesnois et du Perche, seront créés l'année prochaine. Quant aux parcs du Périgord-Limousin et du Gatinais français, ils pourraient l'être très prochainement.

J'ai par ailleurs mesuré le travail remarquable réalisé dans les réserves. C'est pourquoi six nouvelles réserves naturelles seront classées en 1998, qui s'ajouteront aux dix réserves de 1997, dont huit l'auront été depuis mon arrivée. Fin 1998, il devrait y avoir 148 réserves naturelles classées contre 134 au 1^{er} juin de cette année. Les moyens du Conservatoire du littoral et des rivages lacustres, qui accueille chaque année sur ses sites près de 15 millions de visiteurs, seront sensiblement augmentés en fonctionnement : plus 600 000 francs. Ses moyens d'intervention seront maintenus ; ils lui permettront de poursuivre sa stratégie d'acquisition qui vise, à terme, à protéger un tiers du littoral français. De plus, trois nouveaux conservatoires botaniques nationaux viendront compléter les six conservatoires déjà existants.

Je rassure Michel Suchod : il ne s'agit pas ici seulement de protéger les fleurs et les petits oiseaux dans une vision romanesque de la nature déconnectée du réel. Parce que ces endroits protégés et riches sont devenus de nouveaux vecteurs du développement local, créateurs d'activités et d'emplois – gardiennage, entretien, connaissance du milieu, éducation à l'environnement –, parce que les gestionnaires de ces espaces se sont engagés avec beaucoup de volontarisme dans la mise en place du plan emplois-jeunes, qu'il s'agisse du Conservatoire du littoral, de Réserves naturelles de France, des parcs naturels régionaux ou d'autres, il s'agit de faire en sorte que protection de l'environnement et développement économique soient des démarches non seulement compatibles mais naturellement synergiques pour que la prise en compte des problèmes liés à l'environnement soient perçus non plus comme des problèmes, mais comme des atouts et des éléments absolument indissociables de l'avenir d'un territoire.

Enfin, des crédits seront dégagés pour financer la mise en place d'agendas 21 locaux dans le cadre des engagements pris au sommet de la Terre à Rio. Plusieurs intervenants – Mme Brickq, Mme Idrac, notamment – ont insisté sur cette dimension internationale ; j'y reviendrai en répondant aux questions. Soyez sûr que, au-delà des grands discours tenus dans les arènes internationales, nous avons le souci de décliner de façon très concrète les engagements que nous avons pris, au niveau tant national que local par le biais de ces agendas 21. Ils fourniront aux collectivités qui le désirent un cadre de références communes à même de donner de la cohérence à l'ensemble de nos actions. Car si l'Etat joue un rôle essentiel dans la définition des différentes politiques sectorielles de l'environnement, ce sont bien les collectivités locales, chargées de les mettre en œuvre, qui apportent la contribution la plus importante à leur réalisation : leurs dépenses se sont élevées à plus de 116 milliards de francs en 1996.

Les crédits consacrés à la prévention des risques naturels et technologiques feront l'objet d'un effort important en 1998. L'action dans le domaine des plans de prévention des risques et en matière d'information préventive sera sensiblement renforcée : plus de 10 millions de francs

d'autorisations nouvelles sont prévus à cet effet, dont 1,5 million de francs au titre de la mise en œuvre de la directive européenne dite Seveso II.

L'action de l'Institut national de l'environnement et des risques industriels sera, elle aussi, appuyée : des moyens seront donnés à l'Institut pour créer un pôle de compétence en éco-toxicologie. Si ceux-ci peuvent apparaître modestes, je compte les renforcer dans les années à venir, compte tenu du caractère essentiel de ce sujet, en particulier sur le plan industriel.

Efforts encore en matière de prévention des inondations. Il s'agira de renforcer le fonctionnement et de moderniser les outils des services d'annonces des crues. A cet égard, le plan Loire grandeur nature et le plan risques, notamment le programme décennal de restauration des cours d'eau, seront dotés de 202 millions de francs sur le budget de mon ministère. Ces crédits bénéficieront – je vous l'ai déjà indiqué – d'un fonds de concours de 110 millions de francs des agences de l'eau ainsi que d'un transfert de 22 millions de francs en provenance des ministères de l'équipement et de l'agriculture.

La lutte contre les pollutions est bien sûr au cœur des activités du ministère de l'environnement même si, pour l'essentiel, elle est menée par les établissements publics placés sous ma tutelle. Ainsi, la politique de l'eau repose essentiellement sur les six agences de l'eau dans le cadre de leur VII^e programme d'intervention 1997-2001. Les agences ne disposent d'aucune ressource budgétaire, mais collectent, selon le principe « pollueur-payeur », des redevances de prélèvement et de pollution auprès des usagers, redevances qu'elles redistribuent, sous forme d'aides aux investissements, pour réduire les rejets polluants et améliorer l'épuration de l'eau. Pour 1998, leurs ressources prévisionnelles s'élèvent à plus de 12 milliards de francs ! C'est dire leur importance.

Dans le domaine de l'eau comme dans celui de l'air ou des déchets, la solution de long terme passe par la prévention, la réduction des pollutions à la source. Des efforts importants ont été entrepris dans le domaine de la dépollution, mais si la qualité des grandes rivières s'est, en général, améliorée, celle des petits cours d'eau en amont des bassins versants stagne, voire régresse. Un écart d'une, voire de deux classes, sur les cinq que compte la grille, entre leur qualité réelle et les objectifs qui leur ont été fixés par les SDAGE est encore, hélas ! fréquent : plus de 60 % des cours d'eau ne sont ainsi pas conformes aux objectifs fixés.

De même, le nombre de points de captage qui ne respectent pas toujours les normes de potabilité, reste très élevé. La situation est loin d'être brillante sur le plan bactériologique, avec des dépassements des normes pour 25 % des captages. La question des nitrates est maintenant bien connue mais, malgré tous les plans d'action en cours, elle est encore loin d'être résolue. Quant aux produits phytosanitaires, leur pollution prend chaque jour un peu plus d'ampleur. Cette dégradation de la qualité de l'eau n'affecte pas seulement la santé des consommateurs, elle perturbe aussi, parfois irrémédiablement, la vie des écosystèmes aquatiques.

S'il reste quelques points noirs, le secteur industriel a dans l'ensemble fait de gros efforts : les agents économiques ont compris que le respect des normes environnementales était un facteur de compétitivité et d'excellence technologique.

C'est peut-être cependant dans le domaine agricole que les efforts les plus importants restent à faire : des progrès sont à réaliser en ce qui concerne non seulement la pollu-

tion par les produits phytosanitaires et les nitrates, mais aussi la gestion de la ressource avec une gestion plus économe des irriguants. En ce qui concerne la pollution due aux élevages, je tiens à saluer le volontarisme des éleveurs qui ont massivement adhéré au programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole mis en place par l'Etat et les collectivités. Toutefois, ce programme soulève des problèmes d'équité et son efficacité environnementale est parfois insuffisante. En étroite collaboration avec Louis Le Pensec, j'ai donc entrepris de réformer ce dispositif en privilégiant les zones d'excellence structurelles bretonnes où se posent les problèmes les plus aigus.

En ce qui concerne les pollutions d'origine domestique, de gros efforts ont, là aussi, été consentis, mais ils restent insuffisants. La mise en œuvre de la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines, complètement transposée en droit national, est l'occasion d'améliorer considérablement la situation dans ce domaine.

Quant à la directive communautaire sur les eaux destinées à la consommation humaine, elle vient d'être révisée rendant plus sévères certaines normes de potabilité relatives, par exemple, au plomb et aux produits phytosanitaires. Si la dépense est considérable – 120 milliards de francs dont 20 pour les réseaux publics –, elle sera assumée sur de nombreuses années. Il faut le faire : la réfection des réseaux de distribution de l'eau est de toute façon nécessaire tout comme l'est, très régulièrement, celle des routes que nous n'hésitons pas à payer.

L'assainissement et l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée sont largement financés par les agences de l'eau, et donc se retrouvent, pour une bonne part, dans le prix de l'eau. Ce système selon lequel "l'eau paie l'eau" a permis de nombreux investissements. Toutefois, les consommateurs exigent une plus grande transparence dans ce domaine, ce qui est légitime, et je m'y emploierai. Je reviendrai sur ce point quand je répondrai aux questions.

Comme pour l'eau, les interventions publiques dans la lutte contre la pollution de l'air n'apparaissent pas toutes dans le budget de l'Etat. S'agissant de la lutte contre la pollution de l'air, l'ADEME gère – je vous l'ai dit – la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique. Dans ce domaine, je pense qu'il faut poursuivre la mise en place du réseau de capteurs. Le rapporteur de la commission des finances a dressé la liste des agglomérations qui ne respectent pas encore les dispositions de la loi ; elles sont trop nombreuses. Il nous faudra y remédier pour satisfaire aux objectifs de cette loi, dans les délais, pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants et, dès 1998, pour celles qui dépassent 100 000 habitants. Au-delà, il est nécessaire d'élargir progressivement la gamme des substances surveillées, notamment du benzène dont les effets cancérigènes sont bien connus.

Un effort particulier doit être fait au profit des moyens de fonctionnement alloués aux gestionnaires des réseaux de mesure. Il faut mettre en place une surveillance sanitaire, et poursuivre la création des plans régionaux de la qualité de l'air et des plans de protection de l'atmosphère. Par ailleurs, je serai attentive à la mise en place de plans de déplacements urbains par les collectivités locales.

Dans le domaine des déchets, les objectifs fixés par la loi de 1992 sont maintenus. Priorité sera donnée à la réduction à la source de la quantité de déchets mise sur le marché, au réemploi, à la valorisation matières et au recyclage. L'incinération, avec récupération d'énergie et le stockage doivent constituer les maillons ultimes de ce dispositif.

Cette hiérarchisation des priorités nous demandera de modifier les critères d'éligibilité du fonds de modernisation de la gestion des déchets, qui, jusqu'à présent, favorisaient les investissements en équipements lourds des usines d'incinération coûteuses et, de ce fait, surdimensionnées. Vous l'avez rappelé, monsieur Rouquet. Il faut modifier ces barèmes pour qu'ils favorisent les collectes séparatives et le compostage.

La planification constitue une bonne approche, mais forcé est de constater que la méthode employée a montré ses limites, à la fois dans les plans régionaux de gestion des déchets industriels et dans les plans départementaux de gestion des ordures ménagères et assimilées.

Il convient de les corriger en veillant à ce que le principe de proximité, fixé par la loi, soit respecté. Je souhaite engager, au plus tôt, la révision de ces documents et, à travers eux, la reprise de la concertation locale sur ces questions.

Cette volonté peut paraître paradoxale avec la situation de blocage que connaît l'ADEME depuis de longs mois et qui retarde les initiatives des élus locaux. Je tiens à vous assurer qu'elle bénéficiera des moyens nécessaires pour mener à bien les missions qui lui sont confiées. La réduction que vous avez pu observer des moyens budgétaires alloués à l'ADEME en fonctionnement, sera sans effet sur l'agence. Cette réduction n'est que l'exacte contrepartie du produit attendu par l'agence, au titre du relèvement de 6 à 8 % du prélèvement pour frais de gestion de la taxe sur les déchets, qui est aujourd'hui soumis à votre approbation par le rapporteur spécial.

Par ailleurs, une nouvelle équipe dirigeante sera nommée dans les semaines qui viennent. Elle sera chargée d'engager une réforme en profondeur de l'agence et lui donnera de nouveaux objectifs. Je serai particulièrement attentive à la relance de cette agence sans laquelle l'action de mon ministère serait, sur le terrain, limitée de fait.

Le projet de budget que j'ai l'honneur de vous présenter, mesdames, messieurs les députés, permet aussi de renforcer les moyens de fonctionnement du ministère. De création récente, ce ministère est en effet un ministère pauvre. Malgré les compétences et le talent des agents qui le composent, les moyens qui leur sont alloués ne sont pas suffisants pour assurer la totalité de leurs missions. Au gré de vos interventions, vous avez souligné telle ou telle faiblesse du dispositif. Nous en sommes très conscients. Aussi ai-je demandé, et obtenu, la création nette de 34 emplois en 1998, ce qui représente une augmentation de 1,4 % des effectifs.

Ces emplois seront affectés à titre principal aux directions régionales de l'environnement dont les missions s'élargissent année après année, au fur et à mesure que les préoccupations environnementales deviennent les préoccupations de toute la société, au fur et à mesure de l'enrichissement des dispositions législatives et réglementaires ; au renforcement des DRIRE au titre du contrôle des installations classées industrielles – il est inadmissible que des catastrophes technologiques, notamment industrielles, *a priori* évitables, se réalisent parce que la prévention ou le contrôle auraient été insuffisants.

Mme Nicole Bricq, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Très bien !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Enfin, quelques emplois permettront de renforcer l'administration centrale du ministère de l'environnement ; quand je dis « quelques », c'est vraiment le cas puisqu'il s'agit de six emplois.

L'ensemble des moyens financiers et humains, que je viens de vous présenter, contribueront à la réalisation technique des politiques publiques en matière de protection de l'environnement, mais ce n'est pas suffisant. Si nous voulons réussir, il nous faut aussi faire un effort inédit pour informer et ouvrir la discussion avec tous les usagers de la nature, quels qu'ils soient. Je reste convaincue, par exemple, qu'une des raisons des oppositions rencontrées, ici ou là, dans la mise en œuvre de Natura 2000 est un dialogue insuffisant et parfois – il faut bien le dire – une désinformation assez délibérée.

L'information passe d'abord par le renforcement de bases de données fiables et incontestables. C'est pourquoi, j'ai tenu à renforcer les moyens de l'Institut français de l'environnement dont l'apport statistique est d'une qualité étonnante au regard des faibles moyens qui lui ont été jusqu'alors alloués et qui avaient été réduits en 1997.

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. L'IFEN est aussi le correspondant français de l'Agence européenne de l'environnement pour la constitution de bases de données thématiques, statistiques et géographiques.

Le dialogue, quant à lui, exige de renouer le contact avec les associations. C'est pour cela que j'ai décidé d'augmenter de 14 % les crédits consacrés aux subventions accordées au mouvement associatif. Ces crédits, dont une large partie est et restera déconcentrée, passeront de 22,7 millions à 25,8 millions de francs.

Donner la parole au secteur associatif présente plus d'un avantage.

Le dialogue retrouvé permettra de mettre fin à l'avalanche de contentieux que nous connaissons aujourd'hui. A l'avenir, il faudra que les usagers soient impliqués en amont des grandes décisions. Pour cela, il est nécessaire de faciliter la participation des associations agréées aux diverses instances nationales que sont la Commission nationale du débat public, le comité de la prévention et de la précaution, le Conseil national de protection de la nature, le Comité de suivi et de concertation Natura 2000, la commission de médiation sur la chasse et j'en passe. La réforme de l'utilité publique que je vous présenterai l'année prochaine ira aussi dans ce sens.

Mais ce n'est pas tout : comme l'a noté votre rapporteur pour avis, Nicole Bricq, les associations seront amenées à tenir un rôle central dans la mise en place du dispositif en faveur de l'emploi des jeunes. Elles seront les partenaires incontournables des collectivités locales comme de l'Etat. C'est pourquoi il faut leur donner les moyens d'assumer cette responsabilité.

Enfin, leur rôle est important pour le succès des négociations internationales, comme celle qui va s'ouvrir à Kyoto, le mois prochain. Les organisations non gouvernementales françaises doivent être, à l'instar de leurs homologues anglo-saxonnes, des interlocuteurs pleinement associés. J'ai d'ailleurs l'intention de les faire participer à la délégation française qui se rendra à Kyoto.

J'ai bien noté, madame le rapporteur, votre proposition de contrats d'objectifs avec les grandes associations bénéficiaires d'un soutien financier du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. C'est une démarche intéressante. Elle est déjà mise en œuvre pour certaines associations, par exemple Réserves naturelles de France.

J'ajoute que la plupart de ces associations, qui représentent pour nous des partenaires et des relais très utiles, sont financées quelle que soit la personnalité et l'étiquette

politique du ministre de l'environnement. C'est dire assez notre souci de faire en sorte qu'elles soient crédibles, représentatives et qu'elles concourent effectivement à l'objectif que nous nous sommes fixé : approfondir le dialogue entre la société et le ministère.

Il a trop souvent été mentionné, et à tort, que protection de l'environnement et création d'emplois n'étaient pas compatibles. Je voudrais vous convaincre du contraire.

Le développement durable, c'est aussi la création d'emplois durables, pérennes et solvables. J'entends, à cet égard, que l'action de mon ministère soit exemplaire et que l'ensemble de ses missions soient tournées vers la création d'emplois durables. C'est naturellement le cas de l'aménagement du territoire, mais c'est aussi le cas de l'environnement : le taux de croissance des créations d'emploi dans ce secteur est supérieur à celui du reste de l'économie. Les secteurs de l'eau et des déchets notamment sont créateurs d'emplois. Mais les espaces protégés jouent également un rôle très important. Une étude récente, portant sur vingt-sept des trente-deux parcs naturels régionaux, montre que les parcs ont permis la création ou le maintien de 5 000 à 5 500 emplois. Et il s'agit, bien souvent, d'emplois dans le secteur marchand, qui jouent un rôle important dans le soutien à l'économie des territoires concernés.

En outre, la réglementation en matière de lutte contre la pollution, jugée par certains coercitive, est en fait souvent un facteur de création d'emplois. Ce fut en particulier le cas dans les domaines de l'eau et des déchets. Ce sera sans doute le cas de la lutte contre la pollution de l'air : le chiffre d'affaires des entreprises concernées, notamment celles travaillant sur l'instrumentation de mesure et d'analyse de la pollution de l'air, connaît des taux de croissance de l'ordre de 10 % l'an.

Aujourd'hui, il nous faut aller plus loin en participant à la mise en œuvre du plan de développement d'activités pour l'emploi des jeunes présenté, au nom du Gouvernement, par Martine Aubry, et que vous avez récemment adopté. J'ai demandé à mes services d'y travailler. Je sais que nous serons tous mobilisés pour assumer cette responsabilité, car la bataille de l'emploi est notre priorité à tous.

Permettez-moi maintenant de répondre aux remarques que les rapporteurs et les représentants des différents groupes politiques ont faites, en début de séance, à l'occasion de la présentation de ce budget.

Je ne reviendrai pas sur l'intervention de M. Suchod, que j'ai cité à plusieurs reprises. Je souhaite en revanche approfondir un des points sur lesquels Mme Bricq a insisté très longuement en notant, ce qui est parfaitement vrai, la modestie des crédits de recherche du ministère de l'environnement.

Il faut évidemment noter une petite augmentation – 14,6 % – des dépenses ordinaires de la recherche mais nous devons, c'est exact, déplorer une baisse de 8 % des crédits de paiement.

Vous le savez, ces budgets de recherche sont discutés dans le cadre du budget civil de la recherche et du développement. Il est facile de comprendre pourquoi celui-ci est en baisse : cela est dû à la piètre consommation des crédits. Mme Bricq nous a invités, et c'est évidemment la bonne démarche, à approfondir la réflexion en cherchant pourquoi on ne consommait pas ces crédits alors que les besoins sont si élevés.

Pour ma part, je veux rappeler à quel point cette recherche est importante pour mon ministère. A titre d'exemple, les programmes PRIMEQUAL, programmes de recherche sur la qualité de l'air, PREDIT, programmes de recherche et d'innovation sur les transports terrestres, bien connus, constituent un très précieux apport. Mais on nous attend sur d'autres terrains, peu explorés, par exemple les liens entre l'environnement et la santé. On a beaucoup parlé des conséquences sur la santé des micro-particules diesel, de l'amiante, des dioxines, des produits phytosanitaires. On nous interroge aujourd'hui sur les organismes génétiquement manipulés qu'il est question d'introduire plus largement en agriculture; autant de sujets sur lesquels nous manquons d'outils de recherche, d'expertises, d'évaluations pour diffuser les résultats de notre travail parmi la population.

Mme Bricq a également insisté sur l'importance des relations internationales du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Là encore, peu de moyens mais une volonté forte qui a permis de débloquent d'ores et déjà plusieurs textes qui stagnaient depuis des années dans les coulisses européennes en raison de la position « cavalier seul » de la France. Ainsi en est-il de l'adoption du programme Auto-oil, au mois de juin de l'avancée significative des travaux de la directive « Energie » grâce à notre mobilisation et à la modification de la position française; ainsi en est-il de l'adoption de la directive « Eau potable » et de la réaffirmation de l'engagement très fort de l'Union européenne dans la lutte contre l'effet de serre, grâce à une position vertueuse de l'Europe qui s'engage à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 15 % d'ici à 2010.

Mme Bricq nous a aussi interrogé sur les modalités de relance de Natura 2000. Je voudrais vous convaincre de ma grande sérénité. Nous sommes extrêmement soucieux d'un dialogue démocratique le plus large possible sur ce point. Les opérations de désinformation tout à fait délibérées auxquelles nous avons assisté l'année dernière, les pressions inacceptables de certains lobbies ont été déjouées; la discussion a désormais repris sur des bases beaucoup plus sereines. J'ai eu l'occasion, et à de nombreuses reprises, de visiter des sites Natura 2000 sur lesquels des démarches expérimentales d'élaboration des modalités de gestion avaient d'ores et déjà été engagées. J'en suis revenue totalement rassurée quant à la volonté des acteurs locaux de contribuer positivement à ce débat, et ce d'autant plus qu'ils ont compris que Natura 2000 n'était pas une liste de contraintes supplémentaires imposées d'en haut, mais bien une opportunité à saisir pour maintenir les pratiques de bonne gestion qui avaient permis à des espèces et des espaces fragiles de parvenir jusqu'à nous.

M. Hascoët a attiré notre attention sur la faiblesse des moyens humains dont nous disposons. Je le remercie évidemment de ce plaidoyer. Année après année, les tâches du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement s'alourdissent en effet, alors que les moyens humains ne suivent pas toujours.

Pour autant, même si j'ai conscience de la faiblesse de l'administration centrale du ministère, je reste convaincue de la nécessité de renforcer les services déconcentrés du ministère et singulièrement les DIREN, en première ligne avec les acteurs locaux et le public. Je compte beaucoup sur elles pour la mise en place des emplois-jeunes et pour l'aide aux porteurs de projets. Je sais que je leur demande beaucoup, trop sans doute au regard de leurs faibles moyens.

Mme Peulvast-Bergeal a abordé, quant à elle, le problème de la procédure d'enquête d'utilité publique. Vous avez bien noté, madame, combien il devient difficile de s'en remettre aux seules dispositions législatives existantes. Amenés à examiner des dossiers présentés par les maîtres d'ouvrage, nous nous voyons souvent consultés dans la dernière ligne droite. Or c'est souvent à ce moment là que les failles des dossiers sautent aux yeux et que grandit la frustration des élus et des populations, appelés à se prononcer sur un projet ficelé, sans alternative, sans échappatoire, sauf évidemment à reprendre toute la discussion depuis le début et à retarder considérablement la mise en œuvre de projets dont personne ne conteste pourtant l'opportunité, même si les modalités ne conviennent pas toujours.

C'est pourquoi, qu'il s'agisse des autoroutes, des TGV ou des usines d'incinération, il me semble nécessaire d'organiser le débat d'une façon différente: dans un premier temps, un débat d'opportunité et une décision sur le bien fondé de l'équipement en question, et dans un second temps seulement, un débat sur les modalités de réalisation. Trop souvent, des modalités de consultation se résument à une collecte des avis des conseils municipaux ou des grands élus d'un territoire sur un projet. Certains pays européens, qui se piquent de démocratie au moins autant que nous, ont inventé depuis longtemps d'autres outils: des conférences de consensus, des *hearings*, comme disent les Anglo-Saxons. Nous aurions tout à gagner à oser cette confrontation publique entre la population et les porteurs de projets afin de les enrichir, les critiquer et vérifier qu'ils répondent à notre attente.

M. Vila est intervenu longuement sur la question de l'eau. M. le Premier ministre m'a demandé de lui proposer des mesures d'amélioration des systèmes d'intervention publique dans ce domaine. Cette demande fera l'objet d'une communication en conseil des ministres au début de l'année prochaine.

Les principes qui guideront ma réflexion sont les suivants: amélioration de la mise en œuvre du principe pollueur/payeur par les agences de l'eau et amélioration de l'exercice des missions d'intérêt général dans le domaine de l'eau. Je pense notamment à la police de l'eau, mais aussi à la connaissance patrimoniale de la ressource.

Je partage totalement votre souhait, monsieur Vila, de voir l'Etat jouer au mieux son rôle et ne pas laisser aux seules agences le soin de la mise en œuvre de la politique de l'eau.

Je souhaite également une meilleure transparence des conditions de passation des marchés et de fixation du prix de l'eau. C'est là une préoccupation majeure de l'opinion. Le système français, qui permet la coexistence d'une gestion directe des services publics de l'eau et d'assainissement par les collectivités et d'une gestion déléguée, en général à l'une ou l'autre des filiales des trois grands groupes qui interviennent dans ce secteur, a suscité nombre d'interrogations. Cela ne me paraît pas normal. Nous devons nous doter des moyens qui permettront aux élus locaux de tenir tête à ces groupes, de décoder les offres qu'ils leur formulent et de renégocier, par exemple, leurs contrats.

J'envisage également la création d'une haute autorité de l'eau qui pourrait reprendre, en les renforçant, les compétences des actuels comité national et observatoire national de l'eau.

M. Christian Bourquin. Bravo !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. M. Bardet, hormis des considérations idéologiques sans grand rapport avec mon budget, a affirmé que j'aurais encouragé ou laissé faire les travaux d'extension de la station d'épuration d'Achères. Laissez-moi vous dire, monsieur le député, qu'il n'en est rien. Comme vous le savez, le permis de construire d'une installation destinée à permettre à cette station de mieux faire face aux situations de pluie importante, a été accordé par le précédent gouvernement. Quelle qu'ait été l'opinion que j'avais à l'époque sur la question, il ne m'était pas possible de revenir sur cette décision, vous le savez pertinemment.

M. Jean Bardet. Vous l'avez déjà dit.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Si je n'avais pas le pouvoir d'interrompre ces travaux, j'ai cependant tenu, bien évidemment, à faire en sorte que les problèmes soient examinés en concertation avec les associations présentes sur le site et à engager d'ores et déjà une réflexion sur les moyens de réduire le volume des effluents traités à Achères. C'était du reste un engagement pris auprès des populations, que le précédent gouvernement s'est bien gardé de tenir – et que moi, j'entends bien respecter. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Jean Bardet. Comme pour Roissy !

M. Jean-Pierre Brard. Mais alors, M. Bardet n'a pas dit la vérité ? Et c'est très grave ! (*Sourires.*)

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. M. Bardet, qui n'en est pas à une contradiction près, m'a priée de donner satisfaction aux demandes de l'association « Agir pour l'environnement » qui, en étroite collaboration avec le GART, le groupement des autorités responsables de transports, insiste sur la nécessité de dégager davantage de moyens pour les transports collectifs dans les grandes agglomérations.

Je suis bien d'accord, monsieur Bardet, sur la nécessité de trouver cet argent. Cela dit, vous en conviendrez avec moi, vous auriez pu interpellier les deux ministres compétents : le ministre des transports aurait utilement répondu à votre demande et ce matin même, le ministre de l'aménagement du territoire aurait été heureux de le faire aussi. Mais ce n'est pas du rôle du ministre de l'environnement.

M. Jean Bardet. J'avais cru comprendre que c'était le même !

M. Jean-Pierre Brard. Ah ! c'est comme le mystère de la Sainte Trinité, trop difficile pour vous ! (*Rires.*)

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Si effectivement des tronçons d'autoroute ou le grand canal Rhin-Rhône ont été supprimés, il ne s'agissait, vous en conviendrez avec moi, que de milliards virtuels et d'emplois potentiels.

M. Jean Bardet. Virtuels comme votre majorité !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je trouve tout à fait incohérent d'entendre d'un côté protester contre la suppression de tel ou tel tronçon de route, et de l'autre dénoncer le coût exorbitant pour la collectivité de la mise aux normes imposée par la directive « Eau potable » qui permettra à quelques milliers de nourrissons de ne plus boire une eau contaminée par des taux de plomb incompatibles avec leur santé ! Quand, tout à l'heure, nous avons fait le

point sur le dossier de restauration du caractère maritime du Mont Saint-Michel, listé les projets de tramway financés par le ministre des transports pour alléger le poids de l'automobile dans quelques grandes villes de France, détaillé les grands chantiers de l'environnement sur lesquels nous sommes présents – épuration de l'eau, traitement des déchets et autres –, je ne vous ai pas entendu saluer les créations d'emplois qu'ils entraînaient – des créations au demeurant moins coûteuses que l'emploi créé par des constructions d'autoroutes et de TGV !

M. Michel Vauzelle. Très bien !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je voudrais aussi vous dire, monsieur Bardet, combien ce mélange des genres m'apparaît détestable, à moins qu'il ne s'explique par le fait que, finalement, votre expérience est à peu près aussi réduite que la mienne. Je n'ai jamais eu l'occasion, monsieur Bardet, de m'exprimer sur « Routes de France ». Quant au dossier de Roissy, vous le savez pertinemment, si vous êtes de bonne foi, il était extrêmement engagé...

M. Alain Calmat. Il était même bouclé !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... avant même la dissolution de l'Assemblée nationale.

M. Jean Bardet. Demandez à M. Cochet ce qu'il en pense !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je partage l'opinion de M. Cochet sur cette question ; je ne l'ai pas caché.

M. Jean Bardet. Demandez-lui ses tracts électoraux ! Demandez-lui comment et pourquoi il s'est fait élire !

M. le président. Monsieur Bardet, seule Mme le ministre a la parole.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur Bardet, vous pourrez utilement vous retourner – puisque c'est exactement à cette place, derrière vous, que s'assied M. Juppé – pour lui demander qui a pris la déclaration d'utilité publique des deux pistes supplémentaires à Roissy. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Bien envoyé !

M. Jean Bardet. C'est trop facile ! Si les Français ont changé de majorité, c'était bien pour changer de politique !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Si M. Bardet a peu d'expérience parlementaire, il n'en est pas de même de Mme Idrac. Je n'arrive pas à croire, madame le député, qu'avec l'expérience et la finesse qui vous caractérisent, vous puissiez sérieusement affirmer que mon budget est en diminution. Bien sûr, vous n'étiez pas là tout à l'heure, lorsque je l'ai expliqué, il marque une petite diminution en autorisations de programme parce qu'il est en forte augmentation en dépenses ordinaires. Pourquoi ? Parce que nous avons souhaité, par souci de transparence, que les dépenses ne relevant pas de l'investissement soient réintégrées à la place où elles auraient dû se trouver. Des budgets d'études, par exemple, étaient considérés comme des investissements. Moi, je ne trouve pas cela normal !

Vous le savez bien aussi, madame le député, il n'est pas possible de laisser croire durablement à l'opinion que Corinne Lepage avait l'année dernière un budget en progression de 5,4 % ou 6,09 %, je ne sais pas exactement comment cela avait été calculé...

M. Jean-Pierre Brard. Par affabulation !

M. Alain Calmat. Je vous le dirai tout à l'heure !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Mme Lepage avait été priée de faire des économies drastiques dans deux au moins des directions de son ministère : la direction générale de l'administration et du développement et la direction de la nature et des paysages – pour 107 millions de francs, ce n'est pas rien ! Un transfert de 209 millions en provenance de l'équipement et de l'industrie avait permis de masquer cette réduction sauvage. Ce n'était donc pas d'une augmentation de 6,09 % que devait se glorifier Mme Lepage, mais bien d'une baisse de 6,4 % qu'elle aurait dû se plaindre !

Notre budget augmente en fait, je l'ai expliqué avant votre arrivée, de 4 à 5 %, en dépenses ordinaires plus crédits de paiement, et de 5 à 6 % en dépenses ordinaires plus autorisations de programme, si l'on tient compte du fait qu'il existe un fonds de concours permettant de satisfaire les engagements pris en matière de politique d'eau et de la taxe pour la prévention de la pollution atmosphérique, gérée par l'ADEME.

Vous m'avez reproché d'avoir mis en œuvre la loi sur l'air et d'avoir gesticulé dans les médias pendant quelques heures à propos de la circulation alternée.

Vous ne manquez pas d'air. (*Sourires et applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. Jean Ueberschlag. Ça devient intéressant !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. C'est une loi que vous avez combattue au moment de sa mise en place, en relayant les efforts des lobbies.

Mme Anne-Marie Idrac. N'importe quoi !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Rappelez-vous l'obstination du ministère au sein duquel vous avez exercé vos talents pour empêcher la mise au point du décret sur la pastille verte l'année dernière. Et vous osez me demander aujourd'hui quand ce décret va sortir ? Ce n'est pas sérieux, madame ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Nous avons un ministre qui a mangé de la chlorophylle ! (*Sourires.*)

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Cela dit, je vous répondrai, puisque c'est la règle du jeu, que ce décret va sortir très bientôt. Je me félicite de l'ouverture d'esprit du ministère de l'équipement, des transports et du logement et du ministère de l'industrie à cet égard. Nous avons travaillé en bonne harmonie.

Vous n'avez pas osé me demander tout à l'heure, comme vous l'aviez fait en commission, pourquoi nous n'avions pas imprimé la pastille verte en même temps que la vignette pour que ce soit plus facile pour les usagers. Vous saviez très bien que la vignette était déjà imprimée au moment de la dissolution de l'Assemblée et que c'était donc impossible. Cela dit, nous ferons notre possible pour que les choses soient le plus simple possible pour les usagers l'année prochaine.

Je vous rassure totalement à propos de la taxe sur la pollution atmosphérique perçue par l'ADEME. Vous avez souligné qu'une partie de cette taxe était vouée à financer

des installations fixes industrielles. Une partie non négligeable, actuellement 30 millions, est destinée à financer les associations mettant en œuvre les réseaux de mesure et de surveillance de la qualité de l'air. L'augmentation de la taxe permettra de percevoir non pas 30 millions mais 67, ce qui nous permettra de satisfaire complètement à nos obligations en la matière.

Vous avez demandé un affichage transparent et clair du financement des associations. Evidemment, grande est la tentation, quand on constate une augmentation de 14 % des crédits affectés aux associations, de considérer qu'il s'agit là de l'argent de poche de la ministre. J'ai abondamment détaillé mes intentions sur ce point. Je tiens énormément au renforcement du secteur associatif, parce que nous lui demandons de faire face à un bon nombre de nos responsabilités en contribuant à notre réflexion sur des sujets aussi variés que Natura 2000, la chasse, la lutte contre l'effet de serre ou d'autres sujets. La participation des associatifs bénévoles, non rémunérés, non indemnisés pour leurs déplacements dans le cadre de la commission nationale de débat public ou du comité de prévention et de précaution m'apparaît extrêmement généreuse et il est normal que nous soyons solidaires des efforts qu'ils consentent.

Il m'apparaît aussi très important que la place des ONG françaises soit renforcée sur le terrain international. Il ne s'agit pas de les privatiser mais bien d'associer la société civile à des discussions qui engagent l'avenir de la planète et de notre pays.

M. Alaïze a posé lui aussi la question des associations. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure à Mme Bricq, je pense que l'idée de contrats d'objectifs avec ces grandes associations est une excellente chose qui permet de lever tous les doutes et d'évaluer l'impact de l'aide financière qu'elles reçoivent.

Monsieur Brard vous avez fait un certain nombre de suggestions qui me paraissent tout à fait intéressantes, et vous avez notamment abordé le problème du financement des réserves naturelles.

Il s'agit là d'une politique extrêmement populaire, et très nombreux sont les élus locaux à avoir compris qu'il convenait de protéger des espaces très riches auxquels la population était très attachée. Ils ont compris aussi que ces espaces pouvaient avoir un impact économique de court, moyen et long terme et qu'il convenait en conséquence de les considérer comme des espaces de développement local sur lesquels on pouvait monter des projets et développer des activités créatrices d'emplois.

Il est vrai que bien des réserves disposent de moyens humains encore insuffisants. Elles se sont engagées de façon très résolue dans la mise en place des emplois jeunes parce qu'elles voient où sont les gisements d'emplois, elles savent qu'il leur suffit d'un coup de pouce pour faire en sorte que cela devienne de vrais métiers, de vraies filières professionnelles. Elles sont tout à fait décidées à s'engager dans cette direction, et j'ai l'intention de les y aider.

Vous avez appelé mon attention sur la nécessité d'encourager davantage encore l'IFEN, l'Institut français de l'environnement. J'en suis absolument convaincue et, de façon plus générale, je suis convaincue de la nécessité de mettre en place, pour des politiques innovantes, les outils d'évaluation correspondants. L'enfer est en effet pavé de bonnes intentions, et, si l'on se trompe, avec la meilleure volonté du monde, il faut s'en rendre compte et réorienter ses choix le plus vite possible. Il faut donc

évaluer régulièrement et de façon très rigoureuse l'impact des politiques : impact financier, impact sur l'emploi, sur le territoire et sur l'environnement.

Vous avez insisté pour que la comptabilité publique nationale prenne en compte les dégâts commis en matière d'environnement. C'est un défi passionnant d'un point de vue intellectuel, j'en conviens tout à fait. Les écologistes ont longtemps tenté de faire valoir cette façon de raisonner qui consiste à « internaliser » l'ensemble des coûts pour permettre aux acteurs publics de choisir en connaissance de cause. Dans certains secteurs, nous sommes sur la bonne voie. Je pense notamment au groupe de travail sur la fiscalité écologique qui a été mis en place en concertation entre le ministère de l'aménagement du territoire, le ministère des transports et le ministère de l'économie et des finances. Je pense aussi à toutes les démarches pollueur-payeur qui sont en train de se développer dans le secteur de l'eau, des déchets ou de la qualité de l'air.

J'ai donc décidé de créer une commission nationale des comptes de l'économie et de l'environnement chargée de vérifier annuellement les comptes de l'environnement et de publier un rapport analysant la situation et son évolution. L'IFEN aura la responsabilité de ces travaux. La commission devrait se réunir au tout début de 1998. Elle travaillera de façon très étroite avec le service de la prospective de mon ministère, qui a réalisé dans le passé des travaux extrêmement intéressants allant dans le sens que vous préconisez.

Monsieur Rouquet, mon intervention liminaire a déjà repris un bon nombre des thèmes qui vous inquiètent. Je vous rassure à propos de l'usine d'incinération de Vitry et je vous donne deux informations. Je recevrai au ministère le 17 novembre à dix-sept heures trente l'ensemble des élus concernés par ce projet. Par ailleurs, j'ai donné instruction au préfet de la région Ile-de-France et aux préfets des départements de cette région de reprendre la discussion sur les schémas départementaux de traitement des ordures ménagères pour que le cas de Paris ne soit plus traité à part mais que cette ville se dote d'un schéma d'élimination des déchets négocié, discuté avec les départements qui l'entourent.

Mesdames, messieurs, si, par malheur, j'ai oublié une question, je vous remercie de bien vouloir me le faire remarquer, et je ne doute pas que j'aurai l'occasion tout à l'heure de revenir sur tel ou tel point. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. Nous en arrivons aux questions.

Mes chers collègues, vous savez comment les choses se passent : quinze minutes par groupe, deux minutes par question, et je pense que Mme la ministre aussi sera brève dans ses réponses.

Nous commençons par le groupe socialiste.

La parole est à Mme Béatrice Marre.

Mme Béatrice Marre. Ma question porte sur les déchets ménagers.

Par une interprétation restrictive de la loi du 13 juillet 1992 sur l'élimination des déchets, l'administration ne considère comme déchets ultimes que les cendres résultant de l'incinération des déchets et non les déchets qui n'ont pu être recyclés après tri et revalorisation-matière comme le souhaitent les collectivités locales.

La conséquence est le découragement des collectivités locales qui se sont engagées dans le tri sélectif et la revalorisation-matière des déchets puisque l'administration leur indique qu'elles devront en tout état de cause brûler ce qui n'aura pas été revalorisé.

Cela conduit à la mise en place progressive du tout-incinérateur, par ailleurs encouragée par les gros constructeurs. Or l'incinération coûte cher et produit jusqu'à 40 % de cendres, dont le stockage finira à son tour par poser problème à terme. Peut-on lutter contre cette tendance en envisageant par exemple une procédure de type éco-emballage dont le rôle serait de promouvoir pour l'ensemble des déchets ménagers des filières de valorisation-matière. Elle pourrait mettre en contact les industriels et les collectivités locales pour favoriser l'implantation d'industries prenant les déchets comme matières premières, partout où les tonnages estimés de déchets le permettraient.

Dans le département dont je suis l'élue, il y a aujourd'hui deux gros projets d'incinérateurs, pour des déchets estimés respectivement à 400 000 et 200 000 tonnes par an, faute d'incitation à étudier des solutions alternatives.

La valorisation-matière industrielle est maintenant au point dans de nombreuses filières, pour le papier et le verre bien sûr, mais aussi pour les plastiques et les métaux, et d'autres pays tels que les Etats-Unis et le Canada se lancent très résolument dans cette voie.

La question corollaire, c'est la possibilité de réviser les schémas départementaux, vous venez de nous en donner la confirmation, et, éventuellement, de reporter l'échéance de 2002 pour la disparition totale des décharges brutes afin de permettre la mise en œuvre de voies autres que l'incinération.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Madame la députée, je crois que nous sommes d'accord sur le diagnostic. Bien des départements se sont laissés aller à la commodité que représentait le recours à l'incinération, avec une impasse sur les premières étapes de la stratégie proposée par la loi de 1992 : réduction du volume des déchets à la source, collecte sélective et donc tri, valorisation-matière, récupération, recyclage ou réemploi et mise en décharge des déchets ultimes, avec ou sans incinération. Ce dernier point est souvent passé sous silence, et il est vrai que grande est la pression pour réduire le volume des déchets grâce à l'incinération.

Je souhaite que la réflexion reprenne sur les conditions qui pourraient être réunies pour que, ponctuellement, on admette l'idée que des déchets puissent être mis en décharge après les premières phases du cycle, sans incinération. Cela devrait être intéressant pour certains cantons isolés, par exemple, qui font voyager leur déchets sur des dizaines et des centaines de kilomètres à travers des départements.

Il est intéressant de développer les filières qui nous permettraient de réduire le volume des déchets à traiter par incinération ou stockage. L'idée a été avancée, par exemple, d'une réduction de la TVA sur le tri et la valorisation. C'est une démarche qui a été engagée cette année pour la réhabilitation de logements. Il n'est pas du tout interdit d'imaginer que l'on puisse la mettre en œuvre l'année prochaine pour accompagner une plus grande prise de responsabilités, une plus grande intervention des citoyens dans une démarche de tri et de valorisation des déchets.

La France est le pays européen qui a le plus d'incinérateurs : 298, dont 64 incinèrent plus de 6 tonnes à l'heure. Cela ne me paraît pas tout à fait normal. Nous avons intérêt à regarder ce qui se passe à l'extérieur de nos frontières.

M. Michel Suchod, *rapporteur spécial*. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Madame la ministre, je voudrais attirer votre attention sur la situation préoccupante du parc national forestier de Sevrans-Livry, seul parc dont l'État assure la responsabilité dans le département de la Seine-Saint-Denis.

Ce site remarquable de 110 hectares d'espace boisé est traversé par le canal de l'Ourcq, qui jouit d'ailleurs d'une mise en valeur exceptionnelle. Il s'agit d'un parc très prisé de la population de la Seine-Saint-Denis, mais rayonnant également sur toute la région Ile-de-France et même largement au-delà.

De plus, ce patrimoine est un lieu de mémoire qui fait pleinement partie de notre histoire nationale. La construction de la poudrerie au XIX^e siècle, l'histoire et la carrière scientifique d'Alfred Nobel y sont intimement liées.

C'est l'ensemble de ces éléments qui avaient amené le classement de ce site en parc national forestier en 1979. Depuis, l'entretien du parc est assuré par l'ONF, qui recevait pour cela une dotation de 3 millions de francs jusqu'en 1995.

Or lors de l'adoption du projet de loi de finances pour 1996, la politique de restriction budgétaire menée par le précédent gouvernement a conduit Mme Lepage à supprimer brutalement la ligne de crédits nécessaire à son fonctionnement inscrite depuis 1979...

Mme Nicole Bricq, *rapporteur pour avis*. Mme Idrac l'avait oubliée !

M. Alain Calmat. ... et cela sans aucune explication.

Cette décision hâtive, autoritaire, non concertée a rendu critique l'entretien de ce parc national et fait peser aujourd'hui encore une lourde menace sur la sauvegarde de son patrimoine végétal.

Je sais bien que vous faites ce que vous pouvez et que, pour cette année 1997, comme je vous l'avais demandé ainsi qu'au ministère de Mme Aubry, des crédits nécessaires à son strict fonctionnement ont été partiellement rétablis.

J'ai également pris note, et je vous en sais gré, de l'inscription d'un million de francs au chapitre 57-20 du votre budget pour l'année 1998 afin que des travaux d'investissement pour une remise en état puissent être effectués avant un transfert de gestion aux collectivités locales.

C'est cette dernière condition, déjà préparée par le précédent gouvernement, qui m'inquiète un peu. L'avenir du parc ne peut pas reposer sur une politique de désengagement aussi rapide. Il faut en effet s'assurer des conditions de son fonctionnement. C'est une solution durable, assurant la pérennité du parc, qui doit être recherchée.

Même si je prends acte de la décision de transfert que vous avez confirmée, le traitement de ce dossier ne peut se poursuivre en appliquant une méthode aussi autoritaire que celle appliquée par le précédent gouvernement, mais je sais que ce n'est pas votre façon de faire. Je souhaite donc qu'un accord entre les collectivités territoriales concernées puisse être trouvé, mais sous votre égide.

En outre, aucun financement n'étant actuellement prévu pour le fonctionnement du parc en 1998, quelles mesures comptez-vous prendre pour qu'il puisse fonctionner tant qu'une solution durable issue du dialogue et d'une réelle concertation avec les collectivités locales n'aura pas été trouvée ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, vous avez tout dit ou presque sur ce dossier. La fréquentation du parc, ouvert progressivement au public en 1997 sur le site de l'ancienne poudrerie des armées de Sevrans-Livry, a un caractère régional qui invite à ce que l'État n'assume plus la gestion de cet espace, qui lui appartient, certes, mais qui est le seul de ce type à figurer au patrimoine du ministère de l'environnement.

Le précédent gouvernement avait supprimé la ligne de crédits nécessaire à son fonctionnement. Une concertation avait été engagée, sans doute un petit peu brutale, avec les collectivités pour assurer la pérennité du parc en leur transférant sa gestion. Cette négociation, conduite dans de mauvaises conditions, n'a pas abouti. L'État, malheureusement, s'est désengagé de ce dossier.

Dans l'attente du transfert, l'État ne peut se désintéresser du fonctionnement du parc. J'ai dégagé cette année un million de francs, qui avaient été promis mais pas budgétés par mon prédécesseur. De plus, pour faciliter les négociations, mon département ministériel contribuera en 1998 à des travaux d'investissement pour la remise en état du parc. Il s'agit pour l'essentiel de travaux destinés à assurer la sécurité du public pour un montant d'un million de francs. J'ai chargé M. le préfet de la région Ile-de-France de renouer au plus vite le contact avec les collectivités pour aboutir à une solution qui respecte les intérêts de chacune d'entre elles.

Je pense que le transfert de la gestion du parc à la région Ile-de-France pourrait apporter toutes les garanties, mais, en tout état de cause, cette hypothèse de travail ne deviendra réalité que lorsqu'elle aura reçu l'assentiment de chacun des partenaires.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Chanteguet.

M. Jean-Paul Chanteguet. Madame la ministre, lorsque vous avez présenté le budget de l'environnement aux membres de la commission de la production et des échanges, le 22 octobre, vous m'avez paru plutôt optimiste au sujet de Natura 2000. C'est pourquoi je voudrais vous dire que les inquiétudes des gestionnaires de l'espace – agriculteurs, pisciculteurs, forestiers, chasseurs et propriétaires – sont grandes compte tenu du flou juridique qui entoure sa mise en place.

Aussi, je pense qu'il conviendrait, pour établir des relations de confiance entre les gestionnaires et les pouvoirs publics, de procéder à la publication d'un décret faisant référence à l'article 8 de la directive CEE-92/43, et donnant une valeur juridique au contenu du mémorandum accepté par la Commission européenne. Ce décret devrait préciser que le document d'objectif élaboré localement en concertation entre les différents partenaires aura une valeur juridique, que la gestion des sites se fera exclusivement par des mesures contractuelles, et devrait aussi préciser ce que recouvre la notion de perturbation ayant un effet significatif.

Je souhaiterais donc, d'une part, que vous nous fassiez le point précis sur la procédure Natura 2000, et, d'autre part, que vous nous indiquiez si vous envisagez d'élaborer et de publier un tel décret.

M. le président. Merci pour votre brièveté.

La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. J'essaierai d'être aussi brève !

Comme vous le savez, la France accuse un retard important dans la mise en œuvre de Natura 2000. Le processus s'est bloqué, l'année dernière, en raison de la détérioration du dialogue engagé entre les différents partenaires. Certains d'entre eux furent ainsi conduits à refuser la transmission d'une liste de sites à Bruxelles. Je précise que la désignation de sites n'interviendra qu'à l'issue d'une discussion entre les différents États membres sur le caractère de ces sites et sur leur localisation géographique.

Il y a quelques jours, nous avons transmis à la Commission une première liste de sites qui correspondaient à la zone biogéographique alpine. Nous transmettrons, avant la fin de l'année 1997, une deuxième liste de sites qui, *a priori*, ne posent pas de problèmes ; puis, au cours du premier trimestre 1998, ou au plus tard au mois de juin, une troisième liste de ceux qui auront fait l'objet d'une concertation plus approfondie.

Je ne tiens pas à donner des pourcentages du territoire national concerné. Ni 2,5 %, ni 15 %. Une telle démarche m'apparaît fondamentalement révoltante et, de toute façon, c'est l'intérêt des sites qui sera à l'origine de leur transmission, ou de leur non-transmission et non la satisfaction d'une quelconque règle arithmétique.

Monsieur le député, vous avez insisté sur deux points essentiels.

La directive a prévu un laps de temps très important – six années – pour négocier les modalités de la gestion. Paradoxalement, une telle période de concertation a suscité l'inquiétude. C'est pourquoi nous avons cru pouvoir lancer la discussion sur les modalités de la gestion dans certains sites expérimentaux. L'idée était de montrer que dans l'écrasante majorité des cas, il ne s'agit pas d'empêcher des activités sur ces sites mais simplement de faire en sorte qu'elles soient encadrées, comme elles le sont sur la totalité des espaces naturels : là où il y a un risque d'incendie, on n'allumera pas sa cigarette ; là où on veut protéger une espèce végétale fragile, on ne campera pas et on ne lâchera pas son chien ; là où des oiseaux nidifient au ras du sol, on ne chassera pas aux époques de nidification. Cela me paraît évident. C'est d'ailleurs ce à quoi consentent d'ores et déjà les gestionnaires et les utilisateurs des milieux.

Il nous faudra également faire le point sur les mesures destinées à faciliter la gestion de ces sites précieux. Aujourd'hui, les mesures agro-environnementales sont rarement utilisées. Pour ma part, je rêve que, demain, des fonds soient dégagés pour permettre à des agriculteurs et à des gestionnaires d'espaces de faire face aux contraintes liées à cette gestion.

Vous avez enfin demandé, monsieur le député, qu'on clarifie la notion de perturbation. Un groupe de travail, au sein de la commission de médiation sur la chasse, étudie la question. Je vous précise néanmoins qu'il n'existe pas une perturbation mais des perturbations, dont les modalités sont nombreuses. Là encore, les activités qui seront visées varieront selon l'espèce et l'espace qu'il s'agira de protéger. Tout le monde est bien conscient que c'est au niveau local, avec les gens qui connaissent ces

milieux, qu'on définira ce que sont les activités perturbatrices, et pas à Bruxelles. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe du Rassemblement pour la République.

La parole est à Mme Michèle Alliot-Marie.

Mme Michèle Alliot-Marie. Madame le ministre, vous avez reconnu à juste titre que les collectivités locales font l'effort le plus important en matière de protection de l'environnement. Certes, mais cet effort se retourne parfois contre elles et, la plupart du temps, il est sans commune mesure avec les moyens financiers dont elles disposent.

Je prendrai l'exemple des communes du littoral aquitain, qui sont régulièrement confrontées à une pollution, qui vient en grande partie d'Espagne et dont l'importance est parfois exceptionnelle.

Ces communes mènent une politique active et onéreuse pour assurer la qualité des eaux de baignade en engageant des actions d'assainissement qui coûtent de plus en plus cher et en s'attaquant régulièrement à ces pollutions qui viennent envahir leurs plages.

Parmi celles-ci, deux petites communes, dont les moyens sont limités, acquittent des montants de mise en décharge importants – 950 000 francs, pour l'une ! – auxquels s'ajoutent, si l'on prend compte les déchets sur les plages, 25 % de taxes supplémentaires.

Madame le ministre, vous qui prétendez vouloir soutenir ces communes dans leurs actions, envisagez-vous, au minimum, une exonération totale ou partielle de la taxe qu'elles sont amenées à payer pour cet accroissement des déchets, dont elles ne sont pas les producteurs ? En l'occurrence, ce ne sont pas les pollueurs qui sont des payeurs, puisque la pollution vient de l'extérieur.

Mais il existe aussi des pollutions exceptionnelles. Je pense à celle qui est liée à la décharge de La Corogne. Nous en avons déjà subi les effets cet été et elle risque de se renouveler. C'est une véritable catastrophe écologique qui est en train de se développer depuis maintenant un peu plus d'un an et contre laquelle rien n'a été fait aujourd'hui !

Je vous avais interrogée à ce propos le 15 septembre, sans obtenir d'ailleurs aucune réponse. Madame le ministre, quelle action envisagez-vous, au niveau européen, pour prévenir cette pollution et au niveau national pour aider les communes qui n'ont absolument pas les moyens financiers de faire face à cette menace qui va compromettre leur activité économique ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Madame la députée, le problème des déchets espagnols est hélas connu, et depuis longtemps. Il a été inscrit dès 1979 à l'ordre du jour de la commission mixte franco-espagnole sur l'environnement.

Depuis plus de vingt-cinq ans, les côtes aquitaines sont régulièrement polluées par des troncs, des branchages, des déchets ménagers, des débris liés à l'activité maritime. Le plus gros responsable de cette situation est, vous l'avez dit, la décharge de La Corogne.

Des efforts avaient conduit à la mise en place, au début des années 80, dans les deux régions les plus concernées, le Pays basque espagnol et la Cantabrique,

d'un plan directeur d'élimination des déchets et d'un plan de résorption de décharges brutes implantées sur le littoral. Mais ces efforts n'ont pas été suivis d'effets.

Inquiets de voir que rien ne se passait, nous avons engagé une démarche auprès des autorités espagnoles. C'est l'ambassade de France à Madrid qui s'en est chargée. Je ne manquerai pas de vous rendre compte du résultat de cette démarche et de relayer toute initiative qui pourrait être prise en la matière.

L'idée de faire un geste en faveur des populations qui subsistent, depuis des années, le coût exagéré qu'entraîne le traitement de ces déchets me paraît tout à fait intéressante. Et je suis tout à fait d'accord pour en rediscuter avec les élus concernés.

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Madame la ministre, vous avez déclaré tout à l'heure que l'environnement ne devait pas être un problème, mais un atout. C'est bien dans cet esprit que, dans cet hémicycle, en novembre 1992, avec l'appui du gouvernement de M. Pierre Bérégovoy et celui des députés socialistes, nous avons, Philippe Auberger et moi-même, lancé le programme d'élaboration et d'utilisation expérimentale des biocarburants.

A partir de l'huile de colza, dans les mois qui ont suivi, ont été fabriqués et essayés, avec un succès total, les diesters dans les transports publics un peu partout en France. Pour passer à la phase industrielle et obtenir la compétitivité du diester avec les carburants diesels d'origine pétrolière, il fallait combiner l'ensemencement des jachères à usage industriel et l'exonération de la taxe intérieure sur les produits pétroliers.

Le gouvernement de M. Balladur a soutenu avec énergie ce projet qui, en tonnages, était limité, hélas ! par les accords de Washington sur les oléagineux.

Tout semblait aller pour le mieux, quand la Commission de Bruxelles, en février dernier, sans doute sous la pression du *lobby* pétrolier anglo-saxon, comme diraient nos collègues de l'extrême gauche, s'est avisée de ce que cette exonération constituait une entorse inadmissible aux règles de la concurrence et qu'il était interdit au gouvernement français de poursuivre dans cette voie.

Madame la ministre, j'ai le souvenir des applaudissements bruyants qui sont venus des formations auxquelles M. le président et vous-même appartenez, lorsque nous avons lancé les biocarburants, conformément à la position que vous soutenez, et que nous respectons, en faveur des énergies renouvelables.

J'ai donc été un peu surpris et attristé, madame, de ne rien trouver dans votre projet en faveur de la substitution des hydrocarbures. Nous attendons beaucoup de vous pour la réalisation des carburants verts. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Vous me permettez, monsieur le député, de ne reprendre à mon compte ni le terme de « biocarburant » ni le terme de « carburant vert ». Il s'agit pour moi de carburants d'origine végétale dont je ne suis convaincue ni par le bilan écologique, ni par le bilan énergétique.

Je ne voudrais pas entamer ici une polémique sur l'efficacité de ces types de carburant. Malgré tout, le contexte économique et agricole a singulièrement évolué depuis que vous aviez conçu un programme de ce type : d'une

part, les surfaces mises en jachère sont aujourd'hui extrêmement réduites ; d'autre part, la Commission européenne a communiqué très tôt, dès son lancement, son désaccord avec la philosophie même de ce plan qui constituait, c'est en tout cas ma conviction, un détournement des règles de la concurrence et une aide à un secteur qui n'a pas d'efficacité économique en soi – comme c'est souvent malheureusement le cas dans ce secteur.

En revanche, il me paraît intéressant de développer l'usage d'autres types de carburant que l'essence sans plomb ou le gazole.

Les encouragements donnés à l'usage du gaz de pétrole liquide ou du gaz naturel-véhicules me paraissent aller dans le bon sens, dans la mesure où ces carburants sont moins polluants et peuvent constituer des alternatives tout à fait intéressantes, notamment pour les flottes captives.

Je ne nie pas l'intérêt ponctuel que certaines productions d'origine végétale pourraient avoir. Simplement, je doute qu'il soit sérieux de les proposer aujourd'hui comme une véritable alternative aux Français. (*« Très bien ! » et applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert et du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Didier Quentin.

M. Didier Quentin. Madame la ministre, même si vous avez eu tendance à en minimiser la portée lors de votre intervention à la tribune, je souhaite appeler votre attention sur l'exaspération croissante des milieux ruraux devant la relance de la procédure de classement Natura 2000 et devant ses contraintes, d'autant plus mal supportées qu'elles sont mal connues ou à tout le moins mal expliquées. Il en résulte une hostilité très répandue à cette directive de Bruxelles qui dégénère, malheureusement, en un sentiment anti-européen. Le moment est donc venu de sortir du flou et des paroles apaisantes non suivies d'effets. « Chat échaudé craint l'eau froide. »

Il est indispensable, madame la ministre, d'être claire sur les contraintes que l'application de cette directive européenne – directive « Habitats », adoptée en 1992 avec Mme Ségolène Royal – implique pour les activités traditionnelles de production comme l'agriculture, l'élevage, la sylviculture, la conchyliculture, ainsi que pour les activités traditionnelles de loisirs, comme la chasse, la pêche ou même la cueillette.

On entend parler de compensation, de dédommagement, de compatibilité. Pourriez-vous nous apporter des précisions, madame la ministre ? Vous avez commencé à le faire avec M. Chanteguet en répondant à propos de la notion de perturbation. Pourriez-vous continuer sur les modalités de gestion et affirmer, notamment, la compatibilité de cette mise en réseau avec le maintien de toutes les activités que je viens de citer et leur développement durable ?

Je me permets de vous en avertir avec gravité, madame la ministre. Vous risquez de voir se mobiliser contre Natura 2000 de très nombreux acteurs de notre vie rurale, qui sont souvent les meilleurs protecteurs de notre environnement.

C'est pourquoi il est essentiel, et je souhaiterais que vous vous engagiez solennellement sur ce point, madame la ministre, qu'aucune liste de sites ne soit communiquée à Bruxelles sans avoir fait l'objet d'une concertation approfondie et sans avoir reçu l'approbation explicite des conseils municipaux des territoires concernés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Vous en conviendrez avec moi, monsieur le député, il est singulier, pour un homme qui insiste de façon si résolue sur l'importance de la concertation, d'avoir soutenu l'année dernière l'arrêt brutal de cette concertation. Car cela nous a privés d'un an de discussion approfondie sur les sites dont vous entendez voir la liste transmise à Bruxelles. (*Protestations sur plusieurs bancs du Rassemblement pour la République.*)

M. Patrick Ollier. On n'a pas arrêté la négociation !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Si nous disposons aujourd'hui de si peu de temps pour faire face aux exigences de la Commission, c'est bien parce que nous en avons perdu beaucoup pour des considérations politiques et électorales à courte vue.

J'entends reprendre cette concertation et respecter toutes les étapes en la matière. Simplement, je ne veux pas valider l'image que vous donnez de ce qui se passe aujourd'hui sur le terrain.

Monsieur le député, dans la plupart des régions de France, là où les élus, désormais associés au comité national de suivi de Natura 2000, ont pris leurs responsabilités, ce qui est le cas dans bien des endroits, la concertation se passe bien. Les chasseurs participent, les pêcheurs sont présents, les forestiers sont actifs.

M. Patrick Ollier. Avant aussi, ils participaient !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. La concertation progresse. Elle a permis de transmettre une première liste de sites qui n'est pas du tout déshonorante, loin de là.

La semaine dernière, j'ai visité un site à Asco, en Corse, qui est géré de façon commune par l'Office national de la chasse et par l'association locale de protection de l'environnement. La semaine d'avant, j'étais dans ma région, face à des chasseurs qui louent depuis des années la forêt du Haut-Doubs, là où se reproduisent les grands tétras pour être sûrs d'être tranquilles. Et ils ne chassent pas cette espèce. Croyez-vous vraiment que ces chasseurs sont hostiles à Natura 2000 ? Assez de balivernes, assez de contes !

Nous allons de l'avant en toute concertation, en toute transparence. Je n'entendrai pas me laisser freiner par des considérations locales politicardes sur ce dossier ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe Radical, Citoyen et Verts et sur les bancs du groupe socialiste. – Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. Jean Ueberschlag. Ces propos sont scandaleux ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. Patrick Ollier. C'est excessif !

M. Gérard Terrier. Malheureusement, c'est la vérité !

M. le président. La parole est à M. Louis Guédon. Votre groupe ne dispose plus que de trois minutes, monsieur Guédon. Je vous invite donc à être bref.

M. Louis Guédon. Je vous demande deux minutes, monsieur le président.

Ma question concerne la prolifération anarchique des cormorans et des goélands argentés dans de nombreux départements du littoral.

Le nombre des cormorans a été multiplié par dix depuis le dernier recensement de 1988 alors que, dans les années 70, leur population doublait tous les cinq ans. Cet oiseau est devenu un véritable prédateur des cultures marines et de l'exploitation extensive effectuée dans des zones de marais dans le respect de la protection de la nature. Les exploitations de pisciculture et d'aviculture sont impossibles, et l'équilibre économique et écologique de cette zone défavorisée est rompu.

Une législation communautaire inadaptée est la cause de cette situation, bien que le cormoran ait été exclu de l'annexe 1 de la directive européenne 79-409. Une gestion harmonieuse de cette espèce repose sur des mesures de rééquilibrage dans les zones où la prolifération anormale des cormorans est vérifiée.

Quant au goéland argenté, il est maintenant devenu un oiseau sédentarisé installé dans des zones urbaines. Son mode de vie – puissance de vol, agression de l'homme, déjections abondantes et cri strident – est incompatible avec un environnement de tranquillité nécessaire aux habitants.

Il faut donc utiliser des moyens appropriés, car la stérilisation des œufs, par exemple, ne donne pas de résultats significatifs.

Pourriez-vous, madame le ministre, indiquer votre position sur ces deux points, étant entendu, une fois encore, qu'il s'agit simplement de permettre à nos départements du littoral, et même à un certain nombre d'autres, où cormorans et goélands sont en surnombre, de retrouver un équilibre qui est maintenant détruit ?

M. le président. Merci, monsieur le député, d'avoir parlé moins de deux minutes.

La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, les mesures de protection du grand cormoran qui ont été instituées à l'échelle de l'Europe ont induit une expansion de l'espèce qui a des conséquences néfastes, notamment en ce qui concerne le prélèvement de poissons. C'est vrai sur le littoral, mais c'est vrai aussi dans une région comme la mienne, où les pisciculteurs se plaignent de dégâts importants occasionnés à leur activité.

Depuis 1992, le ministère chargé de l'environnement délivrait des autorisations de tir aux cormorans aux exploitants de pisciculture extensive en étang. Aujourd'hui, un dispositif a été mis en place, qui vise à stabiliser la population des grands cormorans présents en France. Les principes en sont : la définition d'un prélèvement national de 12 % des cormorans dénombrés en janvier 1997 et répartis dans les départements en fonction du nombre d'animaux tués en 1996 ; des interventions en priorité en faveur des piscicultures extensives en étang permettant le tir sur ces zones d'étang d'élevage et les eaux libres situées en périphérie ; la reconduction enfin des interventions expérimentales sur les eaux libres accueillant des espèces de poissons à valeur patrimoniale.

L'essentiel des populations, vous l'avez indiqué, ne se reproduit pas en France mais aux Pays-Bas ou au Danemark. C'est dans ces pays que des actions de complément devraient être conduites, par exemple le ramassage des œufs. Pour ma part, je ne suis pas convaincue que ce serait aussi inefficace que vous le prétendez ; simplement, cela n'a pas un impact immédiat. D'ailleurs, autrefois, c'était la méthode utilisée pour la régulation et elle fonctionnait très bien.

Comme vous l'avez signalé, sur le plan communautaire, le cormoran a été retiré le 29 juillet dernier de la liste des espèces d'oiseaux nécessitant des mesures de protection particulière de leur habitat. Il n'est pas exclu que nous soyons conduits à réexaminer l'efficacité du plan actuel et à étudier la mise en place de mesures complémentaires qui pourraient apparaître indispensables si le plan mis en place en janvier 1997 n'est pas suffisamment efficace sur le terrain.

M. Jean Ueberschlag. Merci, madame Lepage !

M. Louis Guédon. Vous n'avez pas répondu sur les goélands !

M. le président. Nous passons à une question du groupe UDF.

La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Madame la ministre, j'associe mon collègue Pierre Albertini à ma question qui concerne la fiscalité environnementale.

L'enjeu économique de la fiscalité environnementale est évident. Selon les dernières estimations, lesquelles remontent à 1995, la dépense nationale en faveur de l'environnement représente 130 milliards de francs par an et les emplois directs et indirects qu'elle génère sont évalués à 430 000.

On peut aisément se mettre d'accord sur les conditions que doit remplir une fiscalité adaptée aux exigences de protection de la nature et de la santé. Elle doit être simple, incitatrice, et assurer la compétitivité des entreprises françaises face à leurs concurrentes. Toutefois, c'est loin d'être le cas aujourd'hui dans notre pays.

Pour illustrer le foisonnement des dispositions fiscales en cette matière et leur relative inefficacité, je citerai trois exemples.

D'abord, il y a une accumulation des taxes fiscales, des taxes parafiscales et des redevances. Chaque ministre éprouve la tentation d'ajouter un élément supplémentaire à l'édifice pour résoudre un problème ponctuel. Une remise à plat de l'ensemble serait donc plus que souhaitable.

Ensuite, les taux de TVA sont disparates. Ainsi, en matière d'eau et d'assainissement, s'applique un taux réduit de 5,5 %, alors que le traitement des déchets est assujéti au taux de 20,60 %. Le rapport d'Ambroise Guellec a montré que l'ampleur des investissements à entreprendre avant 2002 justifierait une égalité de traitement fiscal dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et du traitement des déchets.

Enfin, la fiscalité sur les produits pétroliers se caractérise par un caractère excessivement complexe et incohérent. Ainsi, la taxe intérieure de consommation des produits pétroliers, appelée couramment TIPP, connaît à la fois un régime d'exonération, un régime de taux réduit et un autre de détaxe.

Madame la ministre, devant cet empilement législatif désordonné, quelles orientations comptez-vous donner à la mise en œuvre d'une fiscalité plus attractive en faveur de l'environnement ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, la fiscalité de l'environnement repose sur deux approches complémentaires que vous avez soulignées : la mise en place du principe pollueur-payeur, d'une part ; l'intégration des préoccupations environnementales dans la fiscalité générale, d'autre part.

En France, on utilise beaucoup la fiscalité environnementale. Simplement, les mesures fiscales en question, dont vous avez souligné la diversité et l'hétérogénéité et qui se caractérisent par leur empilement, ont souvent été prises au coup par coup comme résultantes de dispositions environnementales non fiscales. Elles gagneraient à être mises en cohérence ; c'est un point sur lequel j'ai déjà insisté à la fois devant vos commissions et à cette tribune.

Le Premier ministre a annoncé, il y a quelques semaines, que l'année 1998 serait consacrée à une réflexion générale sur la fiscalité environnementale de façon à déboucher sur des propositions pouvant être mises en œuvre en 1999.

En tout cas, à mes yeux, ce champ d'intervention est largement aussi efficace – et sans doute perçu de façon moins négative par les usagers – que l'empilement de mesures législatives et réglementaires dont le contrôle et l'évaluation sont souvent très difficiles.

M. le président. Nous revenons à des questions du groupe socialiste. Si chacun y met du sien, peut-être que les quatre questions qui restent pourront-elles être posées en quinze minutes.

La parole est à M. Christian Paul.

M. Christian Paul. Madame la ministre, j'adhère, bien sûr, aux principes dont relève le budget que vous nous présentez aujourd'hui. Toutefois, je souhaite donner un coup de projecteur sur le financement des parcs naturels régionaux et appeler votre attention sur la modestie des dotations qui leur sont allouées pour 1998 au regard des besoins nouveaux qui se font jour.

Pour ce qui est du fonctionnement, le projet de budget prévoit une mesure nouvelle de 1,6 million de francs en faveur des PNR. Cette mesure permettra notamment à l'Etat d'accorder son soutien à trois nouveaux parcs naturels régionaux. Toutefois, c'est peu, notamment au regard des évolutions nécessaires. D'autant que, à cela, il convient d'ajouter le retard accumulé sur les contrats de plan Etat-régions par le gouvernement précédent, ce que Mme Idrac a sans doute oublié.

En revanche, pour ce qui est des investissements, l'augmentation de 16 % des crédits devrait permettre de faire face à la création de ces trois nouveaux parcs ainsi qu'aux réajustements – la dotation concernant les parcs prenant en compte le renouvellement de leur classement.

Néanmoins, les diminutions constantes de ces dernières années conduisent aujourd'hui plusieurs parcs à être confrontés à des difficultés. C'est le cas notamment du parc naturel régional du Morvan dont j'observe quotidiennement le travail et l'action.

Madame la ministre, les trente-deux parcs naturels régionaux couvrent 10 % du territoire national. Ce sont des territoires d'avenir et ils doivent être aussi des territoires d'exception et d'exemplarité. Ils constituent, depuis plusieurs décennies, un cadre d'apprentissage pour le travail en commun entre des élus de toutes sensibilités, entre des collectivités soucieuses de préserver l'environnement, un cadre d'apprentissage pour l'examen en commun des questions de développement local et de projets intercommunaux. Ils constituent aussi un laboratoire exemplaire pour les nouvelles fonctions du monde rural. C'est parfois la préfiguration de pays dédiés à une politique de développement rural. C'est souvent le lieu d'une synergie possible entre les actions de l'Etat et celles des régions – à condition de ne pas mettre les parcs régionaux sous tutelle –, avec le concours des fonds européens.

Comment comptez-vous, madame la ministre, prendre en compte, dans le cadre du budget de l'environnement pour 1998 – qui est certes de transition – et encore plus dans les budgets des prochaines années, les besoins et les projets de ces parcs ? Comme leur nombre augmente, un rééquilibrage entre leurs dotations est peut-être nécessaire. Quels choix qualitatifs et quantitatifs ferez-vous ? Quelle est votre stratégie en faveur des parcs naturels régionaux ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur Paul, avant de vous répondre, permettez-moi de consacrer quelques secondes à la réparation d'un oubli : j'ai en effet omis d'apporter une réponse à la question de M. Guédon sur le goéland argenté.

Vous le savez, monsieur Guédon, des opérations de limitation de population peuvent être conduites dans les sites où le goéland est à l'origine de dommages ou de nuisances. Une instruction du ministère de l'environnement en date du 6 juin 1994 définit les conditions et modalités de cette politique.

M. Louis Guédon. On l'applique depuis cinq ans et c'est inefficace !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Si c'est inefficace, je ne doute pas que vous saurez me convaincre de la nécessité de revoir tout cela.

En ce qui concerne les parcs naturels régionaux, vous avez dit l'essentiel, monsieur Paul. Les trente-deux parcs naturels régionaux couvrent aujourd'hui 10 % du territoire. Ils conduisent une politique extrêmement dynamique, qui est créatrice d'emplois, et ils sont à l'origine de démarches propres à favoriser le développement local qui sont extrêmement fécondes.

J'ai participé au 30^e anniversaire des parcs naturels régionaux. J'ai été extrêmement impressionnée par les résultats de leurs travaux, notamment en matière d'emplois puisqu'ils créent des emplois durables pour un coût modeste.

Il est parfaitement vrai que mon budget n'est pas extensible à l'infini, mais il faut tout de même reconnaître que 43 % des crédits d'intervention du ministère sont consacrés à la politique de préservation des espaces, qu'il s'agisse des parcs nationaux, des parcs naturels régionaux ou des réserves.

Il ne serait pas sérieux d'imaginer que l'on puisse, année après année, accroître le nombre de ces espaces sans jamais réfléchir à la façon dont ils devraient, après avoir « pris leur envol » et après une durée de vie suffisamment longue, pouvoir acquérir une autonomie financière plus grande.

Certes, la part de l'Etat dans le financement des parcs naturels régionaux est extrêmement modeste. Toutefois, dans la mesure où il existe une dynamique locale et une volonté politique autour de ces parcs, cette part de l'Etat devrait, année après année, être revue. Ainsi devrait-on encourager les nouveaux parcs qui sont dans une phase de lancement car celle-ci exige plus d'efforts.

Je suis convaincue d'ailleurs que cette façon de voir n'est pas très éloignée de celle des gestionnaires de la fédération des parcs naturels régionaux, qui savent très bien que ces parcs présentent beaucoup d'atouts économiques.

M. le président. La parole est à M. René Rouquet.

M. René Rouquet. Je pose cette question au nom d'Henri d'Attilio.

Mon collègue m'a demandé d'appeler l'attention de Mme la ministre sur la situation plus que préoccupante du plus grand étang d'eau salé d'Europe : l'étang de Berre, situé dans le département des Bouches-du-Rhône.

En effet, ce système écologique de tout premier ordre est victime, depuis de nombreuses années, de diverses agressions polluantes tant au niveau de l'eau que de celui de l'air. Aujourd'hui, si des actions ne sont pas enfin menées rapidement et de manière significative, ce fantastique écosystème sera complètement anéanti et ne permettra pas de créer les milliers d'emplois prévus dans une région déjà si durement touchée par le drame du chômage et la précarité qu'il engendre.

Dans un mémoire qu'il vous a remis et qui s'intitule : *Réhabilitation de l'étang de Berre : quelles solutions ?*, M. d'Attilio fait observer que ce milieu subit plusieurs formes de pollution, domestiques et industrielles, qui sont en voie de réduction, même si des financements de l'agence de l'eau et des aides européennes sont encore nécessaires pour que l'ensemble des installations soient mises aux normes européennes en matière de rejet. Toutefois la pollution majeure de l'étang reste, vous le savez, les rejets massifs d'eau douce et de limon par le canal usinier d'Electricité de France.

Les 300 000 riverains des dix communes du pourtour de l'étang de Berre, l'ensemble des associations de défense de l'environnement, les pêcheurs, les professionnels du tourisme et les élus locaux sont aujourd'hui exaspérés. Ils ont le sentiment que, chaque fois qu'un nouveau ministre arrive, il faut reprendre le dossier à zéro et que, au moment de prendre enfin les décisions nécessaires, ce ministre n'est plus en poste ! Ce fut le cas malheureusement de vos trois prédécesseurs. Mais M. d'Attilio sait bien que cela ne sera pas le vôtre.

C'est pourquoi, M. d'Attilio a mentionné, dans le rapport qu'il vous a remis, des décisions à mettre en œuvre très rapidement.

Premièrement, il faut maintenir et renforcer les actions visant à réduire les pollutions urbaines, industrielles et agricoles ;

Deuxièmement, il convient de décider l'arrêt des rejets d'eau douce et de limon par EDF dans l'étang de Berre et la réouverture du tunnel du Rove à la circulation des eaux.

S'agissant des actions en matière de réduction des pollutions urbaines, industrielles et agricoles, les mécanismes financiers sont en place et la responsabilité de tous les acteurs locaux est totale.

En ce qui concerne les apports massifs d'eau douce et de limon par le canal usinier EDF dans l'étang de Berre, les mécanismes financiers n'existent pas vraiment. Quant à Electricité de France, elle refuse de reconnaître sa responsabilité en tant que pollueur.

Pour ce qui est du financement de la dérivation du canal usinier dont le coût a été estimé par EDF entre 4 et 5 milliards de francs, il est impératif que la compagnie soit, au titre du principe « pollueur égale payeur », le principal « financeur » de la mise en place de cette mesure.

Quant à la réouverture du canal du Rove, qui permettrait un apport d'eau salée et d'espèces marines en provenance de la mer dans l'étang de Berre, donc une amélioration importante du milieu, elle a été chiffrée par les services de l'Etat entre 25 et 28 millions de francs. Aujourd'hui, même si d'autres financements doivent être envisagés – ceux du ministère de l'équipement, de

l'agence de l'eau, d'EDF, de l'Union européenne, du conseil régional ou du conseil général –, il est du devoir du ministère de l'environnement d'initier cette procédure en inscrivant dès aujourd'hui dans le budget sa participation financière en faveur de cette mesure.

Si nous ne manifestons pas durant la discussion budgétaire notre volonté de mettre en place des solutions significatives pour la réhabilitation totale de l'étang de Berre en étang marin, notamment avec l'inscription budgétaire de financements pour la réouverture du tunnel du Rove, M. d'Attilio considère que le travail de l'ensemble des élus, des associations et des professionnels sera réduit à néant et que plus personne ne sera jamais crédible auprès des populations.

M. le président. Monsieur Rouquet, malgré votre débit verbal assez soutenu, vous avez parlé trois minutes quarante.

La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Je n'arriverai pas à répondre en vingt secondes, quoique M. d'Attilio m'ait déjà posé une question du même type.

Vous l'avez rappelé, monsieur le député, l'étang de Berre est le plus grand lac salé d'Europe. Il souffre à la fois de rejets polluants d'origine domestique et industrielle, mais aussi et surtout peut-être des apports d'eau douce et de limon rejetés par la centrale hydroélectrique de Saint-Chamas.

J'ai demandé au préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur de dresser un bilan du plan d'action lancé depuis 1994, notamment de faire le point sur l'amélioration éventuelle qui aurait pu être constatée grâce à la réduction des apports à laquelle s'est engagée EDF : réduction de 35 % des apports d'eau douce depuis 1995 et rejet zéro pendant les périodes estivales. Le coût du programme de reconquête s'élève à 25 millions de francs pour la période 1994-1998, dont 10 % sont apportés par mon ministère et 35 % par l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse.

Parallèlement, un important effort a été consenti pour réduire les pollutions industrielles et domestiques du bassin versant. Cet effort se poursuit avec l'aide, là encore, de l'agence de l'eau.

Quant au site, il a été classé en zone sensible au titre du risque d'eutrophisation, ce qui a pour effet d'accélérer le processus de dépollution.

J'ai sollicité de mes services un avis technique sur l'intérêt des différentes solutions que vous avez préconisées : réouverture du tunnel de Rove, dérivation des rejets de l'usine de Saint-Chamas. Dans tous les cas, il s'agit de travaux extrêmement coûteux : près de 5 milliards de francs pour la réouverture du tunnel de Rove. Vous comprendrez qu'il me soit nécessaire de disposer d'études complètes sur l'efficacité de ces mesures avant de décider de leur réalisation éventuelle.

M. le président. La parole est à M. Jean-Louis Idiart.

M. Jean-Louis Idiart. Madame la ministre, outre Natura 2000, la réintroduction de l'ours dans les Pyrénées, la menace de traversée de la ligne à très haute tension vers l'Espagne, j'ai à gérer dans ma circonscription le projet de barrage de Charlas, qui soulève des polémiques entre adversaires et partisans. Je suis, vous le voyez, au cœur du débat environnemental dans ma circonscription !

Ce projet de barrage, en gestation depuis de très nombreuses années, est-il vraiment nécessaire ?

M. Noël Mamère. Non !

M. Jean-Louis Idiart. Pour l'irrigation des terres du Gers, au moment où l'on gèle des terres ?

Pour la centrale de Golfech comme certains l'indiquent ?

Pour le débit de la Garonne et la régulation des pollutions de l'eau dans l'agglomération toulousaine ?

L'Etat a-t-il vraiment rempli sa mission en confiant à la Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne des travaux d'expertise alors qu'elle apparaît comme le futur maître d'œuvre ? Cela a d'ailleurs conduit à des troubles de l'ordre public et entraîné récemment certaines condamnations judiciaires, notamment à l'encontre d'élus.

Le barrage de Charlas demeure-t-il une nécessité, madame la ministre ? Ne faudrait-il pas renoncer à sa construction ?

M. Noël Mamère et M. Guy Hascoët. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, vous avez décidé de la chance ! Outre Natura 2000, la ligne THT et l'ours, vous avez aussi le barrage de Charlas !

Cela dit, en ce qui concerne l'ours, je ne voudrais pas vous laisser plus longtemps dans l'ignorance d'une bonne nouvelle. Si j'en crois un quotidien de votre région, il s'agit même d'un cadeau de Noël avant l'heure. Il semblerait que les deux oursons de Melba aient été adoptés par l'autre ourse slovène réinstallée dans les Pyrénées en même temps qu'elle.

M. Jean-Louis Idiart. En Espagne !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. En effet, l'ourse Ziva n'a pas respecté la frontière franco-espagnole, ce que nous ne saurions lui reprocher.

M. Christian Cabal. Encore un clandestin !

M. Jean-Louis Idiart. C'est un beau cadeau d'anniversaire que vous fait votre filleul ! *(Sourires.)*

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Non, je suis la marraine d'un des oursons et il semble qu'il soit de sexe masculin si j'en crois le nom qu'il porte. *(Sourires.)*

J'en viens au projet de barrage de Charlas.

Ce barrage serait destiné à soutenir les étiages de la Garonne afin d'atteindre les débits fixés par le SDAGE, c'est-à-dire le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. C'est un ouvrage très important par son débit – 110 millions de mètres cubes d'eau – et par son coût qui est estimé à près d'un milliard de francs.

Il est évident que l'intérêt de cet ouvrage doit s'apprécier dans le contexte plus général des politiques publiques en faveur de l'irrigation. C'est, bien sûr, un élément très important à l'heure où mon collègue Louis Le Pensec est en train de remettre à plat les aides publiques en ce domaine, dans le cadre de la réforme de la politique agricole commune.

L'association France Nature Environnement, que j'ai soutenue dans cette démarche, a tenu à saisir la Commission nationale du débat public pour que ce dossier soit examiné et pour que, finalement, on puisse trancher sur son intérêt et son opportunité.

Sans vouloir trancher de façon inconsidérée et prématurée avant même que la Commission nationale du débat public ait émis un avis, je ne suis pas loin de partager la totalité des arguments que vous venez de formuler. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. François Patriat.

M. François Patriat. Madame le ministre, nous avons conclu le premier débat sur l'aménagement du territoire par une question sur le Mont-Saint-Michel. Permettez-moi de terminer les questions du groupe socialiste en vous interrogeant sur un territoire qui nous est commun, la Saône, en Bourgogne et en Franche-Comté.

Vous avez pris un décret, paru au *Journal officiel* de samedi matin, mettant fin au projet de canal Rhin-Rhône – sur lequel je n'épilouterai pas –, et un second décret reprenant un décret que votre prédécesseur n'avait jamais souhaité signer parce qu'il était très ambigu.

L'arrêt du canal Rhin-Rhône permet aujourd'hui de reprendre les travaux sur la Saône entre Dole – votre circonscription – le sud de la Côte-d'Or et Lyon. Des travaux ont été engagés tant au droit de Mâcon, avec le détournement de la ville, qu'autour de Chalon. Il reste aujourd'hui à faire vivre ce qui existait avant le détournement de Seurre, en Côte-d'Or, et du sud de la Bourgogne.

Quelle est votre position ? Des coûts énormes ont déjà été engendrés par des travaux parfois un peu excessifs. Il y a une attente de la population, car la région est en difficulté du fait de la disparition d'entreprises en milieu rural, notamment dans les cantons du Val de Saône. La parution du décret va avoir pour conséquence une reprise prochaine des dragages et, éventuellement, un reprofilage de la Saône.

Quels sont vos projets pour réaliser cette partie de voie navigable qui permettrait d'avoir un point terminal en Bourgogne entre Marseille, Lyon et la région Franche-Comté et de faire vivre cette partie du Val de Saône ?

M. Gérard Voisin. Très bien ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur le député, le Gouvernement a décidé de donner une suite favorable à la demande d'autorisation déposée par la Compagnie nationale du Rhône pour la réalisation de travaux d'aménagement de la Saône entre Chalon-sur-Saône et Saint-Symphorien. Le décret d'autorisation que j'ai signé est paru au *Journal officiel* du 1^{er} novembre dernier. Il permettra en particulier l'accès des convois de 1 500 tonnes à la plate-forme multimodale de Pagny, plate-forme dont l'aménagement a déjà coûté plus de 50 millions de francs, alors même qu'il n'y a pas d'installations industrielles dans cette zone.

J'ai tenu à ce qu'il soit précisé que, si on ne procédait pas à la rédaction d'un nouveau décret – afin de ne pas pénaliser la région concernée et de ne pas reprendre l'ensemble du processus –, et s'il était possible de draguer le fond de la Saône, il était en revanche inconcevable, dans la mesure où il s'agit de zones intéressantes d'un point de vue naturel, de procéder à des rescindements de méandres. Là est la limite de l'engagement que j'ai pris.

Le gabarit de 1 500 tonnes est de toute façon imposé par le dimensionnement des ponts de la Saône et par les méandres de la traversée de Lyon. Rien ne s'oppose

aujourd'hui à une conciliation des contraintes environnementales et des objectifs économiques d'efficacité de la zone de Pagny.

M. le président. Nous terminons par les questions du groupe RPR.

La parole est à M. Patrick Ollier.

M. Patrick Ollier. Madame le ministre, les sept parcs nationaux de France constituent le point fort de la politique de la protection de la nature menée par votre ministère. Ils correspondent en effet à une action importante engagée sur le territoire et s'intègrent à un réseau international qui s'étend sur la plupart des pays du monde.

Au-delà de l'aspect réglementaire de la protection, les parcs nationaux ont su développer des démarches contractuelles illustrées par les mesures agri-environnementales mises en œuvre par exemple dans les parcs nationaux des Ecrins ou des Ecrins.

Les parcs nationaux sont également des lieux de ressource et de détente, des écoles de nature. Ils reçoivent chaque année plus de 5 millions de visiteurs et encadrent plus de 100 000 scolaires. Mais ils ont une originalité : ils participent au développement du territoire environnant, des zones périphériques ; ils sont ainsi des laboratoires dans le domaine de l'aménagement du territoire.

Il s'agit de mobiliser les moyens d'intervention de l'Europe, de l'Etat, des collectivités et des parcs nationaux pour fonder un développement territorial durable sur la valorisation des potentialités de ces territoires, qu'elles soient d'ordre biologique, agricole, paysager, culturel, pédagogique ou touristique.

Les parcs nationaux ont ainsi un impact non négligeable sur l'activité économique et sur l'emploi. L'étude réalisée sur le parc national des Ecrins l'évalue à 700 emplois. Les parcs nationaux ont donc un véritable rôle d'aménagement du territoire à jouer. Le développement de leur action, notamment en zone périphérique, doit s'accompagner des moyens correspondants.

Seriez-vous d'accord, madame le ministre, pour que nous puissions définir, tout d'abord, les moyens susceptibles d'identifier clairement les parcs nationaux et leur zone périphérique dans les textes sur l'aménagement du territoire, dans le cadre d'une politique globale de gestion de l'espace ? Ensuite, pour que nous définissions une charte fixant les orientations et le cadre des actions à mener avec les parcs, en partenariat avec les collectivités, dans les zones périphériques ? C'est ce qui a été fait dans le parc national des Ecrins, et l'expérience pourrait être généralisée.

Enfin, accepteriez-vous de mettre en place une nouvelle génération de contrats de plan Etat-régions pour mettre en œuvre ce partenariat autour d'un programme pluriannuel de développement, en harmonie avec la protection de l'environnement, dans le cadre de cette charte ?

Il faut en effet développer les missions des parcs avec le souci constant de l'équilibre entre la conservation et le développement, l'accueil et la protection, le tourisme et le respect des identités culturelles.

Ces orientations pourraient être prises en compte, si vous êtes d'accord, pour la création des nouveaux parcs nationaux actuellement en projet – Guyane, Corse, Mer d'Iroise –, qui contribueront à un nouvel élan de la politique des parcs nationaux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Nous sommes d'accord sur le diagnostic, monsieur Ollier, et sur l'intérêt que représentent les parcs nationaux à la fois comme espaces de protection et comme espaces de dynamisation des potentialités locales.

Nous sommes d'accord aussi sur la nécessité de ne pas concentrer tous nos efforts sur la zone centrale des parcs, mais de faire en sorte que leur dynamisme s'étende aux zones périphériques.

Vous le savez, je rencontrerai prochainement les présidents des parcs nationaux. Ce sera l'occasion, je pense, d'aborder les idées que vous avez évoquées et de faire le point sur les politiques qui pourraient vous paraître intéressantes pour relancer la dynamique des parcs.

Le soutien financier du ministère de l'aménagement du territoire ne vous a jamais été compté puisque, cette année encore, alors que trois parcs nouveaux sont à l'étude, avec les crédits correspondants, ce qui constitue un effort considérable, la progression des crédits des parcs nationaux est de 6,61 % en dépenses ordinaires plus crédits de paiement, ce qui est tout à fait satisfaisant dans un budget que certains membres de l'ex-majorité ont cru pouvoir qualifier de budget en diminution.

Je suis fier de cet effort consenti en faveur des parcs nationaux. Je suis tout à fait consciente du rôle qu'ils jouent dans des espaces qui n'ont souvent que cette richesse naturelle à faire valoir. Comme vous l'avez rappelé, ils accueillent de nombreux visiteurs et créent beaucoup d'emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Thierry Mariani.

M. Thierry Mariani. Chacun reconnaît aujourd'hui que sous l'impulsion du général de Gaulle, puis de Georges Pompidou, la France a acquis son indépendance énergétique grâce à l'énergie nucléaire.

Cette politique, à l'époque violemment combattue par certains, permet à notre pays de produire sa propre énergie sans émettre de substances polluantes dans l'atmosphère, chacun en convient aujourd'hui.

Mais regardons l'avenir. Le problème se pose de la gestion des déchets radioactifs de haute activité et à vie longue, auquel il faut répondre au plus tôt si l'on ne veut pas laisser aux générations futures la charge de régler cette question.

C'est dans cet esprit que la loi du 30 décembre 1991 prévoit trois axes de recherche pour trouver une solution au traitement des déchets radioactifs.

Le premier axe concerne la séparation et la transmutation des éléments radioactifs à vie longue en éléments moins nocifs à vie courte.

Le second consiste à conditionner les déchets en vue d'un entreposage de longue durée en surface.

Le troisième envisage le stockage de ces déchets radioactifs à plusieurs centaines de mètres sous terre.

Or il semblerait que cette dernière solution ait la préférence des différents gouvernements qui se sont succédé et de celui auquel vous appartenez, madame le ministre.

Aussi, permettez-moi de vous interroger sur vos intentions exactes concernant ce dossier, compte tenu notamment des prises de position qui furent les vôtres durant la campagne électorale.

Le deuxième volet de ma question concernera plus particulièrement ma région.

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un projet d'enfouissement, habilement habillé sous le générique de « laboratoire d'étude », risque de voir le jour dans la vallée du Rhône.

L'implantation de ce laboratoire au cœur même de la deuxième région viticole nuirait fortement à l'image de cette filière qui, je tiens à le souligner, constitue un secteur dynamique et pourvoyeur d'emplois dans toute la vallée du Rhône.

De plus, ce projet risque de ternir l'image de notre région, qui accueille déjà de nombreux sites nucléaires, ce qui ne manquerait pas d'avoir des conséquences néfastes pour le tourisme, qui constitue lui aussi l'un des principaux atouts économiques de cette zone.

Enfin, ce projet d'implantation va à l'encontre de la nécessaire répartition des installations nucléaires sur l'ensemble du territoire. Il est en effet indispensable que les sujétions liées à la politique énergétique de la France soient équitablement réparties sur le territoire.

Eu égard aux enjeux que je viens d'énumérer, vous comprendrez que les habitants de la vallée du Rhône, les milieux viticoles et les professionnels du tourisme attendent du ministre de l'environnement que vous êtes qu'il se prononce clairement sur ce dossier.

Cela a été le cas de votre collègue M. le ministre de l'agriculture et de la pêche, qui, le 20 octobre dernier, en réponse à une question écrite que je lui avais posée, a émis un avis « très réservé » sur cette implantation.

M. le président. La parole est à Mme la ministre.

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Qu'il n'y ait aucun doute : mes convictions n'ont pas changé entre le 1^{er} et le 2 juin,...

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. ... sur cette question comme sur toutes celles que nous examinons aujourd'hui. Mais, bien que n'ayant jamais souhaité que ces déchets soient produits, je n'en suis pas moins responsable de leur devenir. Ils sont là et nous devons les gérer. Quelle que soit la voie qui sera choisie demain, je regretterai que nous l'empruntions.

La loi a effectivement prévu des recherches équilibrées dans trois directions : la transmutation-séparation, le stockage ou l'entreposage en subsurface et le stockage dans les couches géologiques profondes. Et l'on ne peut affirmer que les recherches aient été menées avec la même exigence et la même volonté sur chacune de ces trois pistes.

M. Jean-Pierre Brard. Tout à fait !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il est d'abord nécessaire de réfléchir à certains concepts qui me paraissent un peu bancals.

Premièrement, qu'entend-on par réversibilité ?

M. Jean-Pierre Brard. Excellent !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Deuxièmement, quels déchets entend-on gérer ? Jusqu'à preuve du contraire, nous n'avons pas d'idée exhaustive du type, du volume et de la localisation des déchets.

Troisièmement, il me semble qu'on ne peut pas opposer l'une ou l'autre de ces pistes à la troisième. Il faudra probablement utiliser les trois.

M. Jean-Pierre Brard. Très bien !

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Il y aurait quelque paradoxe à vouloir enfouir dans les couches géologiques profondes des déchets que, par ailleurs, on prétendrait retraiter selon les voies qui seront dégagées par le rapport sur l'aval du cycle, que remettront prochainement MM. Mandil et Vesseron. Je préférerais qu'on définisse une stratégie permettant d'utiliser chacune des voies pour ce qu'elle peut apporter. Sans doute le stockage en subsurface sera-t-il longtemps encore la solution, dans l'attente du travail sur les autres pistes.

Lorsque nous parlons de la transmutation-séparation, nous visons l'horizon 2030-2050, et pas les prochaines années.

Quant aux laboratoires, ils posent de nombreux problèmes qui ne sont pas encore résolus. Qu'entend-on par conteneurs ? Quelle est la réversibilité ? Quelles sont les conséquences géologiques à long terme ? Autant de questions auxquelles il faudrait répondre avant d'ouvrir des laboratoires. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Radical, Citoyen et Vert, du groupe socialiste et du groupe communiste.*)

M. Jean-Pierre Brard. Ça nous change de Mme Lepage !

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

J'appelle les crédits inscrits à la ligne : « Aménagement du territoire et environnement : II. – Environnement. »
ETAT B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 16 762 101 francs ;

« Titre IV : 28 255 053 francs. »

ETAT C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

TITRE V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 273 370 000 francs ;

« Crédits de paiement : 87 921 000 francs. »

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 520 783 000 francs ;

« Crédits de paiement : 197 748 000 francs. »

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix le titre IV.

(*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

Avant l'article 62

M. le président. En accord avec la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, j'appelle maintenant des amendements tendant à insérer des articles additionnels avant l'article 62.

Je suis saisi de deux amendements, n^{os} 82 rectifié et 75, deuxième rectification, pouvant être soumis à une discussion commune.

L'amendement n^o 82 rectifié, présenté par M. Migaud, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, M. Jean-Louis Idiart et les commissaires membres du groupe socialiste est ainsi rédigé :

« Avant l'article 62, insérer l'article suivant :

« La loi relative à la lutte contre le bruit n^o 92-1444 du 31 décembre 1992, est ainsi modifiée :

« I. – A la fin de la dernière phrase du deuxième alinéa de l'article 16, le nombre : "40 000" est remplacé par le nombre : "20 000".

« II. – L'article 17 est ainsi modifié :

« 1^o A la fin du troisième alinéa, la somme : "34 francs" est remplacée par la somme : "68 francs".

« 2^o Après les mots : "Marseille-Provence", la fin du cinquième alinéa est ainsi rédigée : ", Toulouse-Blagnac, Mulhouse-Bâle, Bordeaux-Mérignac et Strasbourg-Entzheim : t = 25 francs".

« 3^o A la fin de l'avant-dernier alinéa, la somme : "0,50 franc" est remplacée par la somme : "5 francs". »

L'amendement n^o 75, deuxième rectification, présenté par M. Blazy, Mme Bricq, M. Calmat et les membres du groupe socialiste, est ainsi rédigé :

« Avant l'article 62, insérer l'article suivant :

« La loi relative à la lutte contre le bruit, n^o 92-1444 du 31 décembre 1992, est ainsi modifiée :

« I. – A la fin de la dernière phrase du deuxième alinéa de l'article 16, le nombre : "40 000" est remplacé par le nombre : "20 000".

« II. – L'article 17 est ainsi modifié :

« 1^o A la fin du troisième alinéa, la somme : "34 francs" est remplacée par la somme : "51 francs à compter du 1^{er} janvier 1998 et 68 francs à compter du 1^{er} janvier 1999".

« 2^o Après les mots : "Marseille-Provence", la fin du cinquième alinéa est ainsi rédigée :

« , Toulouse-Blagnac, Mulhouse-Bâle, Bordeaux-Mérignac et Strasbourg-Entzheim : t = 18,75 francs à compter du 1^{er} janvier 1998 et 25 francs à compter du 1^{er} janvier 1999 ». »

« 3^o A la fin de l'avant-dernier alinéa, la somme : "0,50 franc" est remplacée par la somme : "5 francs". »

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour soutenir l'amendement n^o 82 rectifié.

M. Michel Suchod, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Il s'agit par cet amendement, d'abord, d'élargir le champ d'application de la loi sur le bruit aux aéroports dont le trafic est compris entre 20 000 et 40 000 mouvements par an et, deuxièmement, de revaloriser le produit de la taxe sur le bruit afin de satisfaire à l'augmentation des besoins pour les aides à l'insonorisation engendrées par l'élargissement du champ d'application du plan de gêne sonore.

Les besoins sont considérables. Ainsi, à Orly, sur 16 000 dossiers individuels de logements privés qui pourraient prétendre à une aide, il y a actuellement 3 000 demandes exprimées. A Roissy, sur 4 700 demandes potentielles, 700 dossiers seulement sont déposés. Or chaque dossier coûte en moyenne 40 000 francs, sans préjudice des équipements publics. Je songe en particulier à l'hôpital de Gonesse, à celui de Limeil-Brevannes, à des immeubles collectifs à Villeneuve-Saint-Georges.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Blazy, pour défendre l'amendement n° 75, deuxième rectification.

M. Jean-Pierre Blazy. Monsieur le président, madame la ministre, mes chers collègues, l'amendement qui vous est présenté a deux objets.

Premièrement, il élargit le champ d'application de la taxe sur le bruit, aux aéroports de province les plus importants touchés par les nuisances sonores. Ainsi, les riverains des plates-formes de Mulhouse-Bâle, de Bordeaux et de Strasbourg pourront bénéficier des aides à l'insonorisation.

Deuxièmement, il augmente le produit de la taxe de manière à satisfaire les besoins de financement. Le produit actuel de la taxe est en effet de 40,9 millions de francs, ce qui correspond à un coût de 50 centimes par passager.

Nous souhaitons porter cette somme à 82 millions de francs sur deux ans, soit un franc par passager.

Le ministre de l'équipement, des transports et du logement avait proposé une augmentation de 20 % le 23 septembre dernier, lorsqu'il avait annoncé l'extension de l'aéroport de Roissy. Ce montant nous a semblé insuffisant.

L'amendement que nous proposons se veut suffisant pour répondre à des besoins accrus, en augmentant le nombre des ayants droit aux aides à l'insonorisation et en améliorant le niveau des aides.

Il se veut aussi raisonnable car, dans un souci de bonne gestion des finances publiques, il ne propose pas une augmentation démesurée eu égard aux crédits qui pourront être engagés dès cette année.

Ce doublement du produit est justifiée par la hausse prévisible des besoins du fonds d'aide à l'insonorisation des riverains pour faire face aux engagements pris après l'annonce de l'extension de Roissy.

Plusieurs raisons expliquent cette hausse des besoins d'insonorisation.

Le plan de gêne sonore va être étendu, ce qui augmentera évidemment le nombre des ayants droit aux aides.

Deuxièmement, le coût de l'insonorisation des bâtiments sanitaires et sociaux n'a pas été évalué globalement, mais il risque d'être considérable. A titre d'exemple, l'insonorisation du centre hospitalier de Gonesse coûterait entre 40 et 50 millions de francs, ce qui risque d'assécher le fonds pendant plusieurs années si rien n'est fait.

Le principal obstacle à la demande d'aide par les riverains est la franchise de 20 % qui reste à la charge des ménages. Cet obstacle sera levé. Selon les engagements du ministre de l'équipement, des transports et du logement, cette franchise devrait être abaissée, ce qui incitera fortement les ménages à demander des aides.

Enfin, à Roissy, après l'annonce de l'extension, la sensibilité des populations va s'accroître, comme l'a d'ailleurs montré la manifestation du 18 octobre dernier, qui a été la plus importante manifestation contre le projet d'extension.

Pour la seule région Ile-de-France, selon l'ADEME et la direction régionale de l'équipement, le nombre de logements aidables correspond à un montant de plus de 800 millions de francs, auquel il faut ajouter les logements qui seront intégrés du fait de l'élargissement du plan de gêne sonore et qui vont engendrer un surcoût de 200 millions de francs. Si l'on ajoute les établissements sanitaires et sociaux, on atteint un besoin de financement qui dépasse le milliard de francs. Avec un produit d'environ 82 millions de francs en 1999, la taxe devrait permettre de répondre aux premiers besoins.

Enfin, cette revalorisation, qui fait passer le coût moyen de la taxe par passager à un franc, reste raisonnable comparée à l'augmentation de la taxe de sécurité et de sûreté, qui va passer cette année de 21 francs en moyenne par passager à 35 francs par passager pour les vols extracommunautaires.

On peut souligner aussi, à titre de comparaison, que la moyenne de cette taxe sur le bruit est de 12 francs par passager aux Pays-Bas. Nous avons donc encore beaucoup d'efforts à faire.

La revalorisation de la taxe, que le groupe socialiste soutient et qui a recueilli l'avis positif de la commission des finances, doit être un signal politique fort montrant que le problème des riverains est pris en compte dans le contexte qui suit l'annonce de l'extension de Roissy. A ce titre, il serait particulièrement significatif que les travaux d'insonorisation des écoles et des hôpitaux puissent s'engager dès 1998. Pour cela, la revalorisation de la taxe que nous proposons est nécessaire.

Nous pourrions évaluer dans un an les premiers effets de notre proposition et l'ajuster en fonction des besoins qui seront alors constatés sur l'ensemble des aéroports concernés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Michel Suchod, rapporteur spécial. Les deux amendements ont des objectifs identiques. Tous les deux tendent à doubler la taxe sur le bruit. Je retire cependant l'amendement n° 82 rectifié de la commission des finances, au profit de l'amendement n° 75, deuxième rectification, de M. Blazy, M. Calmat et Mme Bricq, qui s'est montrée très convaincante. (*« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. L'amendement n° 82 rectifié est retiré.

Quel est l'avis du Gouvernement sur l'amendement n° 75, deuxième rectification ?

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Le Gouvernement est d'accord pour élargir le champ d'application de la taxe sur le bruit aux aéroports dont le trafic est compris entre 20 000 et 40 000 mouvements par an. Il est également d'accord pour revaloriser le produit de cette taxe.

Je partage pleinement les objectifs des auteurs de l'amendement. Il s'agit en effet de répondre d'une façon ambitieuse aux attentes des populations qui subissent les nuisances générées par les grands aéroports.

Accélérer l'insonorisation des bâtiments publics et privés, qu'ils soient nouveaux ou anciens, me paraît important, et l'adoption de mesures antibruit dignes de ce nom est une nécessité.

Considérant l'importante trésorerie dont dispose l'ADEME à ce titre et les difficultés techniques auxquelles nous serions confrontés si nous voulions utiliser d'emblée les crédits dégagés par un doublement de la taxe, je considère que la proposition défendue par M. Blazy est raisonnable. Un doublement étalé sur deux ans correspond à nos objectifs.

Le Gouvernement soutient donc l'amendement de M. Blazy, M. Calmat et Mme Bricq, comme le rapporteur spécial.

M. le président. La parole est à M. Jean Bardet.

M. Jean Bardet. Je soutiendrai évidemment cet amendement car il importe de diminuer les préjudices sonores que subissent les populations riveraines des aéroports.

Mais s'il est possible d'insonoriser les locaux d'habitation, les écoles et les hôpitaux, on ne doit pas oublier que les gens ne vivent pas en permanence chez eux : ils vivent aussi dans leur jardin, quand ils en ont un, et ouvrent leurs fenêtres en été. Dans ces situations, rien ne permet de supprimer les nuisances sonores !

Monsieur Blazy, vous aviez, avant les élections, proposé, non pas que la taxe sur le bruit soit augmentée, mais que l'extension de l'aéroport de Roissy ne se fasse purement et simplement pas...

M. Alain Calmat. C'était trop tard !

Mme Nicole Bricq, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges. Votre majorité l'avait décidée le 31 mars !

M. Jean Bardet. Vous aviez également proposé une interdiction totale des vols de nuit.

J'ai l'impression qu'avec votre amendement vous cherchez à vous dédouaner auprès des populations que vous avez trompées, et que c'est son unique objectif. Il va cependant dans le bon sens, et je le voterai. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 75, deuxième rectification.

(*L'amendement est adopté.*)

M. le président. M. Migaud, rapporteur général, et M. Suchod ont présenté un amendement, n° 83, ainsi rédigé :

« Avant l'article 62, insérer l'article suivant :

« Dans le dernier alinéa de l'article 22-3 de la loi n° 75-633 du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux, les mots : "en 1996 et en 1997" sont remplacés par les mots : "en 1998 et en 1999". »

La parole est à M. le rapporteur spécial.

M. Michel Suchod, rapporteur spécial. La loi de finances rectificative pour 1996 avait porté de 5 % à 8 % le taux maximum du prélèvement sur le produit de la taxe sur le traitement et le stockage des déchets, effectué par l'ADEME au titre de ses frais de recouvrement et de gestion technique et financière du fonds de modernisation de la gestion des déchets.

Cet amendement tend à reconduire cette disposition pour deux ans, de manière à permettre à l'ADEME de faire face à ses dépenses de gestion au titre de ses interventions d'aide aux investissements des collectivités locales dans le domaine du stockage et du traitement des déchets.

Le complément de ressources ainsi affecté à l'ADEME est d'autant plus significatif que le taux de la taxe sur le traitement et le stockage des déchets passera au 1^{er} janvier 1998 de 35 francs à 40 francs par tonne.

Lors de la discussion en commission des finances, nous avons estimé que l'autorisation du maintien à 8 % devait, compte tenu de la situation actuelle de l'ADEME et de la réforme, qui doit intervenir, de ses modes de gestion, être limitée dans le temps. Il nous avait été proposé de la pérenniser. Une période de deux ans semble convenable : elle permettra au Parlement de se faire une opinion plus arrêtée du fonctionnement de l'ADEME.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Le Gouvernement soutient l'amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 83. (*L'amendement est adopté.*)

M. le président. M. Brard et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement n° 95, ainsi rédigé :

« Avant l'article 62, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présentera au 1^{er} septembre 1998 un rapport sur le rôle et l'évolution des moyens de la commission nationale du débat public notamment au regard des dotations financières dont elle aura disposé durant cette période. »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Madame la ministre, l'amendement n° 95 et les deux qui le suivent répondent à votre préoccupation car ils tendent à donner plus de possibilités d'expertise et d'évaluation afin de définir des politiques de la façon la plus judicieuse possible.

Avant de défendre mon premier amendement, je vous rappellerai que vous n'avez pas répondu à la question que je vous avais posée concernant la taxe sur l'eau. Celle-ci fait l'objet d'un autre amendement que j'ai déposé, mais qui a été renvoyé à la discussion des articles non rattachés. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir dans deux semaines. Mais j'appelle d'ores et déjà votre attention sur cet amendement, non seulement parce qu'il ne coûte rien, mais surtout parce que les mesures qu'il propose permettraient d'améliorer la politique de l'eau.

Revenons-en à l'amendement n° 95.

La loi du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement a institué une procédure de consultation du public en amont des décisions d'aménagement.

Cette disposition prévoit l'organisation du débat public « sur les objectifs et les caractéristiques principales des projets pendant la phase de leur élaboration » pour les « grandes opérations publiques d'aménagement d'intérêt national présentant un fort enjeu socio-économique ou ayant un impact significatif sur l'environnement ».

Il a donc été créé, le 4 septembre dernier, une commission nationale du débat public chargée de constituer pour chaque projet une commission particulière en vue d'organiser le débat public. L'objectif est donc, lors d'un débat préalable à l'enquête publique, de confronter les points de vue avant toute décision sur un projet d'aménagement.

La mise en place de cette commission est importante dans la mesure où elle répond à une demande de plus en plus forte des riverains, qui ont souvent le sentiment d'être mis devant le fait accompli.

Or pour l'instant, les moyens aussi bien humains que matériels mis à la disposition de la commission sont particulièrement réduits et ne permettront vraisemblablement pas de mener à bien l'étude des cinq projets dont elle est d'ores et déjà été saisie.

Outre l'organisation et le suivi des débats publics, la commission sera associée à la réflexion en vue de la réforme de l'enquête d'utilité publique, que vous avez annoncée, madame la ministre, et qui devrait venir en discussion à l'Assemblée nationale l'année prochaine.

Un rapport au 1^{er} septembre 1998 pourrait dès lors dresser un bilan du rôle de la commission au regard des moyens dont elle aura disposé durant cette période.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Michel Suchod, rapporteur spécial. La commission n'a pas examiné les amendements de M. Brard. Elle ne peut donc exprimer d'opinion collective.

Nous sommes tous convenus que le ministère de l'environnement était une administration de mission. Il s'agit donc d'une petite administration. Nous avons vu, lors de la discussion, que la création de six postes à l'administration centrale constituait un événement. (*Sourires.*)

Est-il bien nécessaire de demander aux fonctionnaires de cette administration mission de dresser un bilan ? Personnellement, je ne le pense pas.

J'émet donc un avis plutôt négatif sur les deux derniers amendements de M. Brard, mais pas sur le premier. En effet, si un bilan du rôle et de l'évolution des moyens de la commission nationale du débat public était dressé après sa première année d'existence, ce serait une bonne chose.

A titre personnel, je suis donc favorable au premier amendement de M. Brard, et à lui seul.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur Brard, je voudrais vous convaincre de ma volonté d'évaluer de façon très rigoureuse les politiques qui sont menées dans mon département ministériel.

Il est vrai que les moyens humains et matériels dont nous disposons pour élaborer des rapports aussi nombreux et aussi fouillés que pourraient l'exiger les parlementaires nous manquent très cruellement.

Néanmoins, le premier de ces rapports, qui concerne l'évaluation du travail de la commission nationale des débats publics après sa première année d'existence, pourrait être très intéressant : d'une part, parce qu'il s'insérera dans le chantier de révision de l'utilité publique et, d'autre part, parce qu'il permettra sans doute de mettre en évidence les carences du dispositif actuel, qui prévoit que les frais engagés par les membres de la commission *ad hoc* examinant tel ou tel projet sont pris en charge par ses promoteurs, ce qui est d'ailleurs normal.

Le Gouvernement est donc favorable à ce premier amendement. Sur les suivants, je serai amenée à être plus réservée dans la mesure où des états relativement complets, tels que ceux que vous proposez, sont d'ores et déjà établis par nos services et qu'ils pourraient être mis à votre disposition sans que cela impose une tâche supplémentaire très lourde à une toute petite administration comme la nôtre. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Je répondrai d'abord à M. le rapporteur qu'être une petite administration ne dispense pas d'essayer d'y voir clair. Les besoins d'évaluation sont nécessaires et Mme la ministre a tout à l'heure reconnu à la tribune que, s'agissant des politiques publiques, il convenait d'aller plus loin.

L'un de nos travers est de voter des lois sans trop regarder par la suite comment elles sont appliquées. Et, quelque dix ou vingt ans plus tard, nous nous rendons compte que nous aurions dû procéder autrement.

Il importe donc de corriger le tir aussi vite que possible, et c'est ce que permet ce type de rapport.

J'ajoute, madame la ministre, que, pour votre ministère, dont le budget est modeste, ces rapports auraient un effet de levier et, par la capacité d'expertise supplémentaire qu'ils offriraient, ils devraient permettre de mieux ajuster les politiques.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement ° 95. (*L'amendement est adopté.*)

M. le président. M. Brard et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 96, ainsi rédigé :

« Avant l'article 62, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présentera un rapport au 1^{er} septembre 1998 dressant un bilan de la situation actuelle des réserves naturelles et plus particulièrement des moyens humains qui leur sont affectés. »

La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Je crois que je dois fournir un effort supplémentaire pour convaincre M. le rapporteur spécial et sans doute aussi Mme le rapporteur pour avis.

Le projet de loi de finances pour 1988 prévoit une augmentation de 12 % du budget de fonctionnement des réserves naturelles. En revanche, le budget d'investissement est en baisse depuis 1994.

Le niveau du budget de 1998 ne permet plus aux réserves de mobiliser des cofinancements locaux ou d'envisager le développement d'activités nouvelles, en dehors du périmètre de leurs espaces protégés. Particulièrement, la participation au programme « emplois-jeunes » est menacée par la faiblesse des crédits d'équipement du budget. Ces emplois, mis à part le fait qu'ils participent à la réduction du chômage, sont indispensables pour assurer une part d'autofinancement des réserves.

Madame la ministre, vous vous êtes engagée au mois d'octobre dernier à signer une convention nationale avec le réseau des réserves naturelles sur la base de 200 à 300 emplois. On pourrait aller beaucoup plus loin. Le problème ne peut pas être traité dans le cadre du budget dont vous avez la charge depuis peu de temps, mais il ne faut pas oublier le maintien des espaces naturels qui ne se trouvent pas nécessairement au sein des réserves naturelles, non plus que la fonction qu'on pourrait attribuer aux agriculteurs, aux paysans, en faisant d'eux des agents du service public de la nature, en quelque sorte. Mais c'est un débat sur lequel nous reviendrons plus tard.

Le programme doit, dans un premier temps, être accompagné d'un dispositif de formation et d'équipement des personnes concernées. Or les crédits actuels ne permettent pas d'atteindre ces objectifs. Les réserves naturelles estiment qu'une dotation de 20 000 francs par emploi permettrait d'assurer une bonne qualification de ces nouveaux emplois. Cela représenterait une dotation d'investissement d'environ 6 millions de francs.

La présentation d'un rapport dont l'objectif pourrait être de présenter les modalités de la participation au programme « emplois-jeunes » des réserves naturelles, serait donc utile. Il serait regrettable de renoncer à cette participation pour des raisons exclusivement budgétaires.

M. le président. La parole est à Mme Nicole Bricq, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

Mme Nicole Bricq, rapporteur pour avis. J'ai bien entendu l'argumentation de notre collègue Brard, qui a insisté sur la nécessité d'y voir clair. La représentation nationale ne peut que l'approuver. Mais je lui rappelle que nous avons mis en place il y a peu de temps un office parlementaire d'évaluation des politiques publiques, dont M. le rapporteur général du budget fait partie, tout comme moi et d'autres collègues. Cet office doit évaluer les politiques mises en place.

Parallèlement, il existe un office parlementaire d'évaluation de la législation.

Il me semble que c'est à la représentation nationale d'exercer son propre contrôle des engagements du Gouvernement, plutôt qu'au Gouvernement de se contrôler lui-même.

Les deux derniers amendements de M. Brard ne se justifient plus eu égard au cadre nouveau qu'a adopté l'Assemblée nationale. (« Très bien ! » sur plusieurs bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et vert.)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur Brard, j'ai surtout entendu votre vigoureux plaidoyer en faveur de l'octroi de moyens suffisants aux réserves naturelles de France pour faire face à leurs engagements en matière de formation et d'organisation des filières permettant de crédibiliser dans la durée les 200 à 300 emplois-jeunes sur lesquels elles sont prêtes à s'engager.

Tout le monde souligne la qualité du travail effectué par les Réserves naturelles de France, ainsi que le soin qui est apporté à la formation de leurs personnels. Croyez bien que je souhaiterais pouvoir les y aider davantage.

Cela dit, un rapport n'est pas forcément un outil immédiatement opérationnel qui pourrait nous aider, dans l'immédiat, à investir encore plus dans ce secteur. Cela est d'autant plus vrai qu'en l'occurrence, il s'agirait d'un rapport remis à la fin de 1998.

Je me rangerai donc aux avis émis tour à tour par M. Suchod et par Mme Bricq, mais je reste à votre disposition pour vous communiquer tous les documents dont nous disposons sur le fonctionnement des réserves et sur leur budget. Il me paraît en effet très intéressant que tous les éléments puissent être communiqués dans la plus grande des transparences aux parlementaires qui en auront besoin.

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Brard.

M. Jean-Pierre Brard. Je m'en remets à l'argumentation développée par Mme Bricq et à l'engagement que vient de prendre Mme la ministre. Donc, je retire mon amendement. (« Très bien ! » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. L'amendement n° 96 est retiré.

M. Brard et les membres du groupe communiste et apparenté ont présenté un amendement, n° 103, ainsi rédigé :

« Avant article 62, insérer l'article suivant :

Le Gouvernement présentera un rapport au 1^{er} septembre 1998 sur l'utilisation et les perspectives d'évolution de la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique.

Retirez-vous également cet amendement, monsieur Brard ?

M. Jean-Pierre Brard. Non, monsieur le président, car bien que cet amendement préconise un rapport, il ne s'agit pas de la même chose !

Par rapport à la loi de finances initiale de 1997, le projet réduit sensiblement les autorisations de programme liées à la qualité de l'air. Celles-ci étaient en effet destinées, pour 143 millions de francs, à l'équipement des réseaux. Le projet de budget prévoit à cet usage un crédit de 50 millions de francs. Le Gouvernement s'est engagé à maintenir un niveau équivalent de ressources pour permettre d'appliquer correctement l'ensemble des dispositions de la loi sur l'air pour ce qui est de la surveillance de la pollution atmosphérique.

Il est en effet prévu de relever, pour deux polluants, le taux de la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique dans la limite des maxima fixés par le décret du 13 mai 1995. Le taux devrait, pour les oxydes d'azote, ainsi que pour les composés organiques volatiles, passer de 180 francs à 250 francs par tonne émise en équivalents dioxyde d'azote. Cette majoration offrirait un produit supplémentaire de 37 millions de francs qui pourrait être affecté à l'équipement des réseaux de surveillance de la qualité de l'air, venant ainsi compenser la baisse de crédits attribuée à l'ADEME à cet effet.

La majoration de la taxe permettant de financer une partie des dispositions de la loi sur l'air est une application du principe pollueur-payeur qui me paraît justifiée. Ma préoccupation concerne l'effectivité de cette augmentation dans la mesure où le décret date de mai 1995, aucun arrêté n'ayant à ma connaissance été pris à l'heure actuelle.

A un mois du sommet de Kyoto, que Mme Idrac évoquait tout à l'heure – c'était le seul point sur lequel j'étais d'accord avec elle –, sommet où sera à nouveau débattu de la question de l'effet de serre, après les pics de pollution de cet été, il serait très regrettable que le financement de la loi sur l'air soit remis en cause. La rédaction d'un rapport pourrait permettre de clarifier les délais dans lesquels seront prises les dispositions permettant la majoration de la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique.

Vous voyez bien, madame la ministre, que ma proposition de rapport est, pour une part, un artifice de rhétorique,...

Mme Nicole Bricq, rapporteur pour avis. Nous avions compris !

M. Jean-Pierre Brard. ... afin de vous amener à formuler clairement les réponses que nous attendons quant à la mise en œuvre des dispositions qui sont prévues par la loi mais qui n'ont pas encore fait l'objet d'arrêtés.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Michel Suchod, rapporteur spécial. M. Brard a dit le fond de sa pensée : il s'agit d'un artifice de rhétorique. Dès lors, ce n'est pas l'avis de la commission qui importe ; c'est une prise de position du Gouvernement qu'il attend pour pouvoir ensuite retirer son amendement, j'imagine !

M. Jean-Pierre Brard. Quelle perspicacité !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Monsieur Brard, je tiens à vous rassurer complètement : l'arrêté fixant la majoration de la taxe parafiscale sur la pollution atmosphérique sera publié dans les tout prochains jours. Il s'agit de porter cette taxe de 180 francs à 250 francs par tonne, ce qui devrait permettre d'atteindre le niveau de 37 millions de francs nécessaire pour respecter les engagements que j'ai pris aujourd'hui devant vous. Comme il est de tradition à l'ADEME, vous pourrez accéder à tous les chiffres qui vous seront nécessaires pour vérifier, en cours d'année, que la politique est mise en œuvre selon les modalités convenues.

M. le président. Monsieur Brard, que faites-vous de votre amendement n° 103 ? (*Sourires.*)

M. Jean-Pierre Brard. La question est tout à fait pertinente, monsieur le président ! Je suis fort satisfait de la réponse de Mme la ministre, qu'elle n'aurait pas eu à formuler si le gouvernement précédent avait joint l'acte à la parole, ce qu'il a oublié de faire et ce que Mme Idrac a oublié de nous rappeler tout à l'heure à la tribune. Compte tenu de ce que vient de nous dire Mme la ministre, je retire mon amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert.*)

M. le président. L'amendement n° 103 est retiré.

Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement concernant l'environnement.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT DE PROPOSITIONS DE LOI

M. le président. J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Serge Poignant, une proposition de loi permettant aux travailleurs handicapés titulaires de la carte d'invalidité à 80 % de bénéficier de la retraite à taux plein à partir de cinquante ans.

Cette proposition de loi, n° 399, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Serge Poignant une proposition de loi modifiant les règles applicables à la première séance des conseils municipaux suivant leur renouvellement général.

Cette proposition de loi, n° 400, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Serge Poignant, une proposition de loi tendant à mieux associer les conseillers généraux au fonctionnement de certains établissements publics de coopération intercommunale.

Cette proposition de loi, n° 401, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Jean-Pierre Brard et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à restreindre l'attribution de permis de construire à des associations à caractère sectaire.

Cette proposition de loi, n° 402, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Pierre Hellier, une proposition de loi portant diverses modifications du nouveau code pénal et du code électoral tendant à interdire définitivement le droit d'éligibilité aux individus condamnés pour crimes ou pour certains délits.

Cette proposition de loi, n° 403, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Michel Suchod et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi tendant à relever jusqu'au niveau de 55 % du SMIC les retraites agricoles les plus faibles.

Cette proposition de loi, n° 404, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Joël Sarlot, une proposition de loi visant à accorder à tout jeune Français exerçant une activité professionnelle un report d'incorporation renouvelable et à fixer le terme de la professionnalisation des armées au 31 décembre 1998.

Cette proposition de loi, n° 405, est renvoyée à la commission de la défense nationale et des forces armées, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Maxime Gremetz et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi sur les conditions d'ouverture du droit à la retraite à cinquante-cinq ans pour les salariés qui le souhaitent.

Cette proposition de loi, n° 406, est renvoyée à la commission des affaires familiales, culturelles et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Guy Tessier, une proposition de loi tendant à réduire le taux de TVA en restauration à 5,5 %.

Cette proposition de loi, n° 407, est renvoyée à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Guy Teissier, une proposition de loi permettant la prise en compte des années d'études supérieures dans la durée de cotisation retenue pour le calcul du montant de la pension de retraite.

Cette proposition de loi, n° 408, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Philippe de Villiers, une proposition de loi visant à favoriser la création de groupements d'intérêts commerciaux et communaux.

Cette proposition de loi, n° 409, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Philippe de Villiers, une proposition de loi visant à instituer des schémas de développement commercial.

Cette proposition de loi, n° 410, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Philippe de Villiers, une proposition de loi visant à limiter le développement des magasins d'usine d'origine étrangère.

Cette proposition de loi, n° 411, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Renaud Donnedieu de Vabres, une proposition de loi permettant à l'enfant orphelin, à la suite du décès de ses parents, de participer au conseil de famille.

Cette proposition de loi, n° 412, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Georges Sarre et plusieurs de ses collègues, une proposition de loi visant à nationaliser la gestion des services publics locaux d'eau et d'assainissement et à créer un service public de l'eau.

Cette proposition de loi, n° 413, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Nicolas Forissier, une proposition de loi tendant à obliger les élèves de l'École nationale d'administration à effectuer un stage d'un an dans une entreprise de moins de cinq cents salariés.

Cette proposition de loi, n° 414, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Nicolas Forissier, une proposition de loi tendant à limiter les délais de paiement applicables aux plats cuisinés et aux conserves.

Cette proposition de loi, n° 415, est renvoyée à la commission de la production et des échanges, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Pierre Cardo, une proposition de loi relative à l'enfance en danger et aux mineurs délinquants.

Cette proposition de loi, n° 416, est renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Rudy Salles, une proposition de loi instaurant un service minimum d'accueil des élèves en cas de grève des personnels de l'éducation nationale.

Cette proposition de loi, n° 417, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Rudy Salles, une proposition de loi visant à assurer la sécurité des enfants à la sortie des cours primaires en cas de retard exceptionnel des parents.

Cette proposition de loi, n° 418, est renvoyée à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, en application de l'article 83 du règlement.

3

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Dominique Dupilet, un rapport, n° 419, fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un

texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Yves Dauge, un rapport, n° 420, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi, adopté par le Sénat, n° 317, autorisant la ratification de l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, agissant dans le cadre de l'Union européenne, d'une part, et la République de Slovénie, d'autre part.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Roland Blum, un rapport, n° 421, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi (n° 221) autorisant l'approbation du quatrième protocole (services de télécommunications de base) annexé à l'accord général sur le commerce des services.

J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Charles Ehrmann un rapport, n° 422, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur le projet de loi, adopté par le Sénat (n° 322), autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Croatie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements.

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR UNE PROPOSITION DE RÉSOLUTION

M. le président. J'ai reçu, le 4 novembre 1997, de M. Yves Dauge, un rapport, n° 423, fait au nom de la commission des affaires étrangères, sur la proposition de résolution de M. Jean-Pierre Brard (n° 53), visant à la création d'une commission d'enquête relative au bilan de l'action de la France en République centrafricaine et aux orientations nouvelles à apporter à cette action.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mercredi 5 novembre 1997, à neuf heures, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n° 230) :

M. Didier Migaud, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

Affaires étrangères :

M. Yves Tavernier, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 1 au rapport n° 305) ;

M. Jean-Louis Bianco, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 307, tome II).

Affaires étrangères et coopération :

M. Bernard Cazeneuve, rapporteur pour avis, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées (annexe 1 au rapport n° 308).

A onze heures trente :

Discussion du texte élaboré par la commission mixte paritaire sur les dispositions restant en discussion du projet de loi d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines (rapport n° 419).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n° 230) ;

M. Didier Migaud, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 305).

Suite des crédits des affaires étrangères ;

Affaires étrangères : coopération ;

Coopération :

M. Maurice Adevah-Poëuf, rapporteur spécial, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (annexe 3 au rapport n° 305) ;

M. Pierre Brana, rapporteur pour avis, au nom de la commission des affaires étrangères (rapport n° 307, tome III).

Relations culturelles internationales et francophonie :

M. Patrick Bloche, rapporteur spécial, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 306, tome I) ;

M. Georges Hage, rapporteur spécial, au nom de la commission des affaires étrangères (avis n° 307, tome IV).

A vingt heures quarante-cinq, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt-trois heures vingt-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

ORDRE DU JOUR ÉTABLI EN CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

(Réunion du mardi 4 novembre 1997)

L'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au jeudi 20 novembre 1997 inclus a été ainsi fixé :

Mardi 4 novembre 1997 :

Le matin, à 9 heures :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n° 230, 305 et 306 à 310) :

Aménagement du territoire.

Environnement.

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à 20 h 45 :

Explications de vote et vote sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 1998 (n°s 303, 385 et 386).
Suite de l'ordre du jour du matin.

Mercredi 5 novembre 1997 :

Le matin, à 9 heures :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1998 (n°s 230, 305 et 306 à 310) :

Affaires étrangères.

A 11 h 30 :

Eventuellement, discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi d'orientation sur la pêche maritime et les cultures marines.

L'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à 20 h 45 :

Affaires étrangères *(suite)*.

Coopération.

Jeudi 6 novembre 1997, le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, et le soir, à 20 h 45 :

Travail et emploi.

Logement.

Vendredi 7 novembre 1997, le matin, à 9 heures, et l'après-midi, à 15 heures :

Jeunesse et sports.

Tourisme.

Mercredi 12 novembre 1997, le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à 20 h 45 :

Culture.

Défense.

Jeudi 13 novembre 1997 :

Le matin, à 9 heures :

Enseignement scolaire.

Enseignement supérieur, recherche et technologie.

L'après-midi, à 15 heures, et le soir, à 20 h 45 :

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation du quatrième protocole (services de télécommunications de base) annexé à l'accord général sur le commerce des services (n° 221).

(Ce texte faisant l'objet d'une demande d'application de la procédure d'adoption simplifiée.)

Suite de l'ordre du jour du matin.

Vendredi 14 novembre 1997, le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, et le soir, à 20 h 45 :

Industrie, poste et télécommunications.

Petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat.

Lundi 17 novembre 1997, le matin, à 10 heures, l'après-midi, à 15 heures, et le soir, à 20 h 45 :

Economie et finances : charges communes, services financiers, Monnaies et médailles, comptes spéciaux du Trésor, taxes parafiscales, commerce extérieur.

Articles non rattachés.

Mardi 18 novembre 1997, le matin, à 9 heures, l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à 20 h 45 :

Articles non rattachés *(suite)*.

Mercredi 19 novembre 1997, l'après-midi, à 15 heures, après les questions au Gouvernement :

Explications de vote et vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 1998 (n°s 230, 305 et 306 à 310).

Jeudi 20 novembre 1997 :

Le matin, à 9 heures :

Discussion de la proposition de loi de M. Gilbert Meyer permettant aux organismes d'habitations à loyer modéré d'intervenir sur le parc locatif privé en prenant à bail des logements vacants pour les donner en sous-location (n° 92).

(Ordre du jour complémentaire : séance mensuelle réservée à un ordre du jour fixé par l'Assemblée, en application de l'article 48, alinéa 3, de la Constitution.)

L'après-midi, à 15 heures :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Croatie sur l'encouragement et la protection réciproques des investissements (n° 322).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de la convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (n° 193).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord concernant la protection de la Meuse (n° 196).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant l'approbation de l'accord concernant la protection de l'Escaut (n° 197).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du traité entre la République française et la République fédérale d'Allemagne relatif à la construction d'un pont routier sur le Rhin entre Eschau et Altenheim (ensemble une annexe) (n° 28).

(Ces cinq textes faisant l'objet d'une demande d'application de la procédure d'adoption simplifiée.)

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, agissant dans le cadre de l'Union européenne, d'une part, et la République de Slovaquie, d'autre part (n° 317).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Lituanie, d'autre part (n° 315).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République de Lettonie, d'autre part (n° 316).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de l'accord européen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs Etats membres, d'une part, et la République d'Estonie, d'autre part (n° 318).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification du protocole établi sur la base de l'article K. 3 du traité sur l'Union européenne concernant l'interprétation, à titre préjudiciel, par la Cour de justice des Communautés européennes de la convention portant création d'un Office européen de police (n° 323).

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, autorisant la ratification de la convention sur la base de l'article K. 3 du traité sur l'Union européenne portant création d'un Office européen de police (ensemble une annexe et quatre déclarations) (n° 324).

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie relatif au règlement

définitif des créances réciproques entre la France et la Russie antérieures au 9 mai 1945 sous forme de mémorandum d'accord et de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la Fédération de Russie sur le règlement définitif des créances réciproques financières et réelles apparues antérieurement au 9 mai 1945 (n° 229).

Discussion de la proposition de loi permettant à l'enfant orphelin, à la suite du décès de ses parents, de participer au conseil de famille.

Le **mercredi 19 novembre 1997**, à 11 heures, M. Romano Prodi, président du conseil de la République italienne, sera reçu dans l'hémicycle.

ANNEXE

Questions écrites auxquelles une réponse doit être apportée au plus tard le jeudi 13 novembre 1997

Nos 318 de M. Charles Cova ; 324 de M. Guy Teissier ; 588 de M. Jean-Louis Masson ; 697 de Mme Martine Aurillac ; 863 de M. Jean Glavany ; 1082 de M. Jean-Claude Bois ; 1274 de M. Didier Chouat ; 1687 de M. Dominique Baudis ; 1688 de M. Dominique Baudis ; 1853 de M. Eric Doligé ; 1873 de M. Claude Bartolone ; 1970 de M. Dominique Dord ; 2396 de M. Aloyse Warhouver ; 2487 de M. Claude Evin ; 2519 de M. Jean-Pierre Bauemler ; 2528 de M. Gabriel Montcharmont ; 2545 de M. Jean Rouger ; 2581 de M. Georges Hage.

TRANSMISSION D'UNE PROPOSITION D'ACTE COMMUNAUTAIRE

Par lettre du 3 novembre 1997, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, la proposition d'acte communautaire suivante :

N° E 946. – Proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 2505/96 portant ouverture et mode de gestion de contingents tarifaires communautaires autonomes pour certains produits agricoles et industriels.

